



Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE BORDEAUX

**ETABLISSEMENT
COLLEGE CAP DE GASCOGNE**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 03.04.2026

Présidence de : Mme Maud KOSMICKI

Quorum : 13

Nombre des présents : 16

Conseil d'Administration du Collège
Jeudi 23 avril 2026 à 17h30

Ordre du jour :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration n°2 du 24.11.2025

Domaine FINANCIER :

- ❖ Compte financier 2025
- ❖ DBM pour information
- ❖ Propositions d'achats
- ❖ Dotation « Pass Culture » 2026

Domaine ADMINISTRATIF :

- ❖ Calendrier de fin d'année

Domaine PEDAGOGIQUE et EDUCATIF :

- ❖ Programme ajusté du voyage à Laruns
- ❖ Expérimentation 6^{ème} sans pronote
- ❖ Préparation rentrée 2026

Contrats et conventions :

- ❖ Convention EAC pour les 3^{ème}

Signatures

La Présidente
Maud KOSMICKI



La Secrétaire
Rachel NEURY



PRESENCE AU CONSEIL

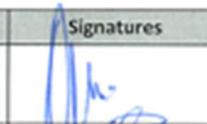






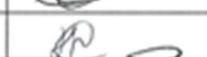








Début de la séance : 17h30



COLLEGE CAP DE GASCOGNE

4 rue d'Espagne
 40500 SAINT-SEVER
 Téléphone : 05 58 76 04 27
 Fax : 05 58 76 04 28

CONSEIL D'ADMINISTRATION - N° 3 DU 23 AVRIL 2026

FONCTION	NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REPLACE PAR	Signatures
Cheffe d'établissement - Présidente du Conseil d'Administration	Maud KOSMICKI	X				
Conseillère Principale d'Education	Maylis ESTEFFE	X				
Secrétaire Générale d'EPLE	Emilie CERVEAU	X				
Représentants élus des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation	Philippe PLANA	X				
	Sandrine TACHON- HALBOUT	X				
	Thibault VAREE	X				
	Rachel NEURY	X				
	Aurélie DARAMY	X				
	Hugo RICADAT	X				
Représentants élus des personnels administratifs, territoriaux, sociaux et santé	Mélanie BERNET	X				
	David LAPEYRE					
Représentants élus des parents d'élèves	Céline SOUMAILLE	X				
	Barbara BERNOT			X	Aurélie CHABAUD	
	Alexandra DAUGA	X				
	Lauriane HIRIGOYEN			X	Marina SERGEAT- PLATONOFF	
	Nadia DEMERCASTEL	X				
	Laure DARRIBEAU	X				
Représentants élus des élèves	Basile DUBUISSON- DARRIEUX					
	Léon RAMON					
Représentants élus des collectivités territoriales	Olivier MARTINEZ					
	Monique LUBIN			X		
	Arnaud TAUZIN					
	Marie-Hélène BELLINGHERY	X				
Personnalités qualifiés	M. DELERUE					
TOTAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.	24					
Invité Fondateur de pouvoir Agence Comptable	M. Julien BIBES	X				



Le quorum étant atteint (15 voix délibératives), Mme la Principale déclare la séance ouverte à 17h30

Présentation de l'ordre du jour.

Un invité, M. Julien BIBES, fondé de pouvoir, pour la présentation du compte financier.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Rachel NEURY sera secrétaire de séance.

2. Adoption du PV du Conseil d'Administration du 24 novembre 2025

Vote :

Présents :	16	Votants :	15	Abstention :	1
Pour :	14	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°23

Arrivée de M. Thibault VAREE à 17h36, **16 voix délibératives**

3. Compte financier 2025

Présentation du compte rendu de gestion par Mme Cerveau

Cf annexe 1

En complément :

Au niveau du service ALO :

S'agissant du faible niveau des dépenses de maintenance, la qualité du travail de M. Meheust est saluée. Mme Kosmicki souligne que les escaliers récemment réalisés dans la cour illustrent concrètement le travail «fait maison» mené par l'agent de maintenance, dont il s'agit de la dernière réalisation. Elle invite les membres du conseil d'administration à les observer à l'issue de la séance, ces aménagements facilitant l'accès à l'espace surélevé et évitant le passage des élèves sur les bancs récemment nettoyés.

Au niveau du service SRH :

Concernant le service de restauration, le coût par assiette est en hausse, tout en demeurant inférieur au seuil minimum préconisé par le Conseil départemental. Ce constat s'explique par le choix de privilégier des produits frais, bruts et une cuisine faite maison. Mme Kosmicki souligne par ailleurs l'implication des élèves



dans cette démarche. La commission de vie collégienne récemment réunie en témoigne, les élèves ayant été associés et force de proposition, notamment en lançant des défis au chef de cuisine et à son équipe.

Le collège est revenu au niveau I de la labellisation Ecocert, après avoir atteint le niveau II en 2023 et obtenu initialement le niveau I en 2021. Le maintien du niveau II s'est avéré trop contraignant, notamment au regard des exigences du marché et des difficultés d'approvisionnement en produits répondant aux critères requis. Ce repositionnement n'altère en rien la qualité des repas servis ni l'investissement de l'équipe de restauration, mais permet d'alléger les contraintes pesant sur son fonctionnement.

Au niveau des bourses nationales :

Le taux de boursier est relativement bas pour le département.

Concernant la proposition de fusion des fonds de réserve :

Suite à la présentation des fonds de réserve et à la proposition de leur fusion, il est rappelé que les réserves du service général proviennent des reliquats de la dotation globale de fonctionnement (DGF), tandis que celles du service SRH sont constituées des contributions des familles et des commensaux. Il est indiqué que la fusion permettrait de mieux mobiliser les fonds disponibles afin de financer des investissements au bénéfice des élèves. Mme Kosmicki souligne que les deux fonds sont actuellement strictement étanches et rappelle que le niveau des réserves du service général, bien que significatif (environ 44 000 €), peut être rapidement mobilisé en cas de hausse des coûts de l'énergie par exemple. Mme Neury s'interroge sur l'opportunité de conserver une enveloppe de précaution afin de faire face à des dépenses imprévues. En réponse, Mme Cerveau précise que la fusion n'empêche pas de maintenir une gestion prudente des crédits et rappelle que le Conseil départemental prend en charge les réparations lorsque leur montant dépasse 600 € HT. M. Bibes indique enfin qu'une fusion partielle n'est pas envisageable, celle-ci devant porter sur la totalité des fonds. Il valide, au nom de l'agence comptable, la démarche qui lui avait été exposée en amont, telle qu'elle vient d'être présentée.

Vote Fusion des fonds de réserve :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°20

Présentation du compte rendu comptable par M. Bibes

Cf annexe 2

En complément :

Concernant la ventilation du résultat :

Mme Kosmicki souligne que la capacité de l'établissement à constituer des réserves demeure importante, ce qui a conduit à proposer la fusion des fonds afin d'en optimiser l'utilisation. Elle précise également que cette réflexion s'inscrit dans un contexte où l'établissement ne bénéficie pas, à ce jour, de recettes issues de la taxe d'apprentissage.



M. Bibes indique que les fonds de roulement de l'établissement sont largement au-dessus du minimum préconisé.

Concernant les créances :

Il est indiqué que le taux de non-recouvrement de l'établissement est particulièrement faible, le plus bas de l'agence comptable. Le travail de suivi et de relance mené par Mme Lecorgne, secrétaire de gestion, en poste à mi-temps, est salué, les démarches régulières (courriel, téléphone, Pronote, etc.) contribuant efficacement à ces résultats.

Mme Cerveau précise que le prélèvement automatique sera de nouveau proposé aux familles à compter de la rentrée scolaire 2026.

Mme Tachon-Halbout s'interroge sur la possibilité d'étendre ce dispositif aux commensaux, en substitution des paiements par chèque ou en espèces. Mme Cerveau indique que cette modalité ne semble pas adaptée pour ce public, mais qu'une réflexion est en cours concernant la mise en place du paiement par carte bancaire.

M. Bibes procède ensuite à la lecture du bilan.

Mme Kosmicki souligne que le collège présente une situation financière très satisfaisante, puis donne lecture de sa conclusion, correspondant à la dernière partie du compte rendu de gestion présenté en annexe 1.

Vote Adoption du compte financier 2025 :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Actes administratifs n°18 et n° 22

Vote de la ventilation du résultat :

Présents :	17	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°21

Départ de M. Julien BIBES à 18h36.

4. DBM pour information

Ajustement des recettes SRH au réel au 31/12/2025



Etablissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
4 rue D'ESPAGNE
40500 ST SEVER

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'administration

Pièce B10
DBM POUR INFORMATION

EXERCICE 2025 - Edition du 06/01/2026

Page n° 3

DBMI n°DBM2500016 Exécutoire au 06/01/2026					Ref : SRH au 31.12.2025		Opération n° OP25000023		Type opération : 22 - Constatations de produits scol		
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH	REPAS	OCMX	706230	RESTAURATION ET HEBERGEMENT Repas restauration Repas commensaux PRODUITS RESTAURATION ET HEBERGEMENT DES AUTRES TIERS				18 825.25	- 24.03	18 801.22
2	SRH	REPAS	OFDP	706210	RESTAURATION ET HEBERGEMENT Repas restauration Forfaits collégiens DP PROD. RESTAURATION - HEBERGEMENT-ELEVES ET ETUDIANTS-FORFAIT				188 784.00	- 9 006.40	179 775.60
3	SRH	REPAS	OEOC	706220	RESTAURATION ET HEBERGEMENT Repas restauration Repas élèves occasionnels PROD. RESTAURATION-HEBERGE-ELEVES-ETUDIANTS - HORS FORFAIT				579.80	1 078.84	1 658.64
4	SRH	CNOUR	ODENR		RESTAURATION ET HEBERGEMENT Crédit nourriture Denrées	155 991.79	- 5 965.19	150 026.60			
5	SRH	LOSRH	OMADP		RESTAURATION ET HEBERGEMENT Logistique restauration Matériel demi-pension	7 182.19	- 273.48	6 908.71			
6	SRH	MAINT	OCTVP		RESTAURATION ET HEBERGEMENT Maintenance et sécurité Contrats vérifications périodiques	960.00	- 609.00	351.00			
7	SRH	VIAB	OGAZ		RESTAURATION ET HEBERGEMENT Viabilisation Gaz	11 000.00	- 1 105.92	9 894.08			

Ajustement des recettes SRH au réel au 31/12/2025 suite modification

Etablissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
4 rue D'ESPAGNE
40500 ST SEVER

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'administration

Pièce B10
DBM POUR INFORMATION

EXERCICE 2025 - Edition du 15/01/2026

Page n° 3

DBMI n°DBM2500017 Exécutoire au 15/01/2026					Ref : DBM 22 SRH au 31/12/2025 - 2/2		Opération n° OP25000025		Type opération : 22 - Constatations de produits scol		
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH	REPAS	OFDP	706210	RESTAURATION ET HEBERGEMENT Repas restauration Forfaits collégiens DP PROD. RESTAURATION - HEBERGEMENT-ELEVES ET ETUDIANTS-FORFAIT				179 775.60	60.00	179 835.60
2	SRH	CNOUR	ODENR		RESTAURATION ET HEBERGEMENT Crédit nourriture Denrées	150 026.60	45.00	150 071.60			
3	SRH	VIAB	OIEC		RESTAURATION ET HEBERGEMENT Viabilisation Electricité	9 859.37	15.00	9 874.37			

Mise à jour des amortissements au 31/12/2025



Etablissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
4 rue D'ESPAGNE
40500 ST SEVER

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'administration

Pièce B10
DBM POUR INFORMATION

EXERCICE 2025 - Edition du 24/02/2026

Page n° 3

DBM n°DBM2500018 Exécutoire au 24/02/2026					Ref : MAJ AMOR REELS 31/12/25	Opération n° OP25000026	Type opération : 292 - Dotations amortissements réels					
N°	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes			
Ligne						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux	
1	ALO				ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE OPERATIONS SPECIFIQUES Amortissement	9 355.28	62.93	9 418.21				
		OP-SPE										
			0AMOR									

DBM n°DBM2500018 Exécutoire au 24/02/2026					Ref : MAJ AMOR NEUT 31/12/25	Opération n° OP25000027	Type opération : 291 - Dotations amortissements neutrs					
N°	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes			
Ligne						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux	
1	ALO				ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE OPERATIONS SPECIFIQUES Amortissements et sorties d'inventaire QUOTE-PART REP. AU RES. FIN. RATT. A DES ACT. FIN. AUTRES				3 068.31	94.40	3 162.71	
		OP-SPE		781320								
			0AMORSINV									
2	ALO				ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE OPERATIONS SPECIFIQUES Amortissement	9 260.88	94.40	9 355.28				
		OP-SPE										
			0AMOR									

Intégration subvention Matériel adapté pour un élève au 24/03/2026

Etablissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
4 rue D'ESPAGNE
40500 ST SEVER

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'administration

Pièce B10
DBM POUR INFORMATION

EXERCICE 2026 - Edition du 24/03/2026

Page n° 3

DBM n°DBM2600001 Exécutoire au 24/03/2026					Ref : MADAP	Opération n° OP26000001	Type opération : 21 - Ressources sous cond d'emplois					
N°	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes			
Ligne						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux	
1	VE				VIE DE L'ELEVE Aides aux élèves Autres dépenses éducatives SUBV.MEN - PROGRAMME 230 "VIE DE L'ELEVE" - AUTRE DISPOSITIF				0.00	447.00	447.00	
		AIDE		741160								
			16ADE									
2	VE				VIE DE L'ELEVE Aides aux élèves Autres dépenses éducatives	0.00	447.00	447.00				
		AIDE										
			16ADE									

Intégration d'une avance sur les FS de 600 euros au 02/04/2026

Etablissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
4 rue D'ESPAGNE
40500 ST SEVER

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'administration

Pièce B10
DBM POUR INFORMATION

EXERCICE 2026 - Edition du 02/04/2026

Page n° 3

DBM n°DBM2600002 Exécutoire au 02/04/2026					Ref : Avance dotation FS 2026	Opération n° OP26000002	Type opération : 21 - Ressources sous cond d'emplois					
N°	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes			
Ligne						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux	
1	VE				VIE DE L'ELEVE Aides aux élèves Fonds social lycéen et collégien SUBV.MEN - PROGRAMME 230 "VIE DE L'ELEVE" - AUTRE DISPOSITIF				706.19	600.00	1 306.19	
		AIDE		741160								
			16FS-									
2	VE				VIE DE L'ELEVE Aides aux élèves Fonds social lycéen et collégien	706.19	600.00	1 306.19				
		AIDE										
			16FS-									

Mme Kosmicki indique que la présence d'une assistante sociale a permis une autre vision et gestion des fonds sociaux.



Intégration remboursement suite dégradation élève

Etablissement : 04000382
 COLLEGE CAP DE GASCOGNE
 4 rue D'ESPAGNE
 40500 ST SEVER

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
 présentées pour information au conseil d'administration

Pièce B10
 DBM POUR INFORMATION

EXERCICE 2026 - Édition du 03/04/2026

Page n° 3

DBMI n°DBM260003 Exécutoire au 03/04/2026					Opération n° OP2600003			Type opération : 21 - Ressources sous cond d'emplois			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	MAINT	OCTSSI	706800	ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE Maintenance et sécurité Contrats sécurité incendie AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES				0.00	71.28	71.28
2	ALO	MAINT	OCTSSI		ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE Maintenance et sécurité Contrats sécurité incendie	1 300.00	71.28	1 371.28			

5. Proposition d'achats

- Quatre fauteuils individuels pour le coin lecture au fond de la salle d'étude dans le cadre du projet « l'étude autrement »
Financement CD40 à hauteur de 1 074,70 €, financement collège pour 799,27 €
- Livres pour le CDI selon la répartition 46,8% de romans, 30,8% de mangas et 22,4% de BD.
Financement CD40 à hauteur de 970,36 € et financement collège pour 646,91€
- Renouvellement du mobilier d'une salle de classe : 30 tables individuels et 30 chaises légères.
Financement CD40 à hauteur de 3 532,90 € et financement collège pour 2 355,26 €
- Débroussailleuse sur batterie.
Financement CD40 à hauteur de 546,37 € et financement collège pour 364,25 €
- Deux chariots ergonomiques.
Financement CD40 à hauteur de 2 000 € et financement collège pour 1 146,59 €
Mme Cerveau indique que la participation du CD40 est plafonnée à 2 000 €. Le collège a néanmoins fait le choix d'acquérir deux équipements et de financer le complément afin de répondre aux besoins des agents, l'établissement ne disposant pas jusqu'alors d'un nombre suffisant de chariots pour l'ensemble des personnels concernés.
- Autolaveuse
Financement CD40 à hauteur de 1 010,39 € et financement collège pour 673,59 €
- Achats de 720 assiettes légères
Financement CD40 à 100% pour 1 036,80 €
- Table CASTOR avec toit 8 places
Financement par le collège à 100 % pour 1 680,84 €
Il s'agit du même achat que celui présenté au précédent CA mais dont le financement avait été refusé par les autorités de contrôles.
- Matériel pour la demi-pension (lames pour le robot coupe : disque éminceur, disque ondulé, disque bâtonnet, équipement macédoine)
Financement 100% par le collège pour 1460,40 €



Proposition d'un prélèvement sur les fonds de réserve d'un montant de 9 127,11 €

Avis favorable de l'agent comptable en annexe 3

Etablissement : 0400038Z
 COLLEGE CAP DE GASCOGNE
 4 rue D'ESPAGNE
 40500 ST SEVER

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
 soumises au vote du conseil d'administration

Pièce B10
 DBM POUR VOTE

EXERCICE 2026 - Edition du 27/04/2026

Page n° 5

DBMV n°DBM2600004					Date résultat du CA : 27/04/2026	Ref : Achats COFI + Fonds propres	Opération n° OP26000004	Type opération : 32 - Prélèvement sur fonds de roulement			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	LOGEN	ODIVERS		ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE Logistique générale Divers	1 653.25	4 665.37	6 318.62			
2	AP	ENSG	ORDOC		ACTIVITES PEDAGOGIQUES Enseignement général Ressources documentaires	1 700.00	646.91	2 346.91			
3	OPC	COFI	OCOFI		OPERATIONS EN CAPITAL Cofinancement Cofinancement CD40	0.00	2 354.43	2 354.43			
4	SRH	LOSRH	OMADP		RESTAURATION ET HEBERGEMENT Logistique restauration Matériel demi-pension	5 300.00	1 460.40	6 760.40			

Vote :

Présents :	16	Votants :	16	Abstention :	0
Pour :	16	Contre :	0	Blancs nuls :	0

Acte administratif n°19

6. Dotation Pass Culture 2026

Nouvelle dotation reçue = Montant disponible sur le Pass culture : 3 052 €

→ Financement conditionné désormais réalisable du Spectacle médiéval Medievalandes pour les 4 classes de cinquième : le 12 mai – déambulation du collège jusqu'au Cloître des Jacobins (cf projet lettres-hist-arts, prolongement Pygmalion)

Coût total entre 2 750 et 2 850 €

7. Calendrier de fin d'année

- Exposition éco-délégués 4^{ème} et 3^{ème} et résidents le lundi 27 avril à 15h à l'EHPAD (thématiques locales : le couvent des Jacobins, le Général Lamarque, la ligne de démarcation à Saint-Sever et la course landaise)
- Restitution PEAC 3^{ème} spectacle les 19, 20 et 21 mai 2026 (projet Lauréat académique du 14^{ème} prix de l'Audace artistique et culturelle 2026 : prix remis le 21 mai à l'issue de la dernière représentation avec une dotation de 1 000 €).



Mme Platonoff, parent d'élève, ajoute que ce projet est porteur et que les élèves sont vraiment investis.

- Banalisation du mercredi 13 mai 2026 matin pour les 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} : examen oral du DNB pour tout le niveau 3^{ème}
- Spectacle Chorale du collège le mardi 26 mai 2026 à 19h à Pontonx
- Banalisation du jeudi 25 juin 2026 pour tous les élèves : Mise en place du collège en configuration examen et ½ journée de solidarité n°2 (groupe de travail sur le règlement intérieur pour la création d'une infographie, sur la charte sorties et voyages, ...)
- Banalisation des journées en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} pour raison de centre d'examen écrits DNB du vendredi 26 au mardi 30 juin 2026
- Fermeture du self pour les 3^{ème} le vendredi 26 juin 2026 midi
- Mardi 30 juin 2026 : résultats d'affectations des 3^{ème}
- Vendredi 03 juillet 2026 : dernier jour de classe

8. Programme ajusté du voyage à Laruns en juin 2026

- En jour 3, annulation de l'activité tyrolienne → Remplacée par une course d'orientation encadrée
- Les 5^{ème} 1 et les 5^{ème} 2 partiront du mercredi 03 au vendredi 05 juin 2026
- Les 5^{ème} 3 et les 5^{ème} 4 partiront du lundi 08 au vendredi 10 juin 2026

Mme Darribeau, parent d'élève, s'interroge sur les raisons de la suppression de l'activité tyrolienne. M. Ricadat, professeur, précise que cette activité n'a pas été autorisée par l'inspection académique.

Mme Darribeau demande également le nombre d'élèves ne participant pas au séjour. Mme Kosmicki indique que 12 élèves sont concernés ; M. Ricadat précise que certains d'entre eux bénéficient d'une dispense d'EPS à l'année.

9. Expérimentation 6^{ème} sans pronote

Dans la continuité de la prévention aux écrans, dans le prolongement des informations données aux membres élus du CA réunis le 27 février et à ceux du CVC le 18 mars et en accord avec le conseil pédagogique et le CESC n°2 :

Proposition de lancer l'Expérimentation du niveau 6^{ème} sans pronote élève aux trimestres 1 et 2 de l'année scolaire 2026-2027. Au trimestre 3, accompagnement à la prise en mains progressive de l'outil Pronote, une fois la gestion du cahier de textes acquise.

Maintien de l'accès consultatif parent pronote en continu sur l'année.



10. Préparation de la rentrée 2026

En continuité de la mise en commun en conseil pédagogique et avec les parents élus au CA de fin février: Méthodologie de la préparation de la rentrée 2026, étapes, lignes directrices et arbitrages retenus, vote du TRMD au dernier CA

Une 17ème division octroyée en co-financement en 4ème

Incidences postes enseignants, propositions validées par autorités académiques: x1 changement de support Lettres Classiques vers Lettres Modernes, suppression x1 support définitif SVT (post-départ retraite), création x1 CSD de 7h en maths, création x1 BMP 10,5h en PC, création x1 BMP 8h en SVT, taux effort HSA atteint de 7%

Mme Dauga s'interroge sur le passage d'un poste de Lettres classiques à Lettres modernes, et sur ses conséquences éventuelles pour l'enseignement du latin.

Mme Kosmicki précise que cette évolution vise à stabiliser les équipes avec deux titulaires et que l'organisation de l'enseignement du latin sera définie en concertation avec les collègues arrivant sur le poste. M. Varée demande si l'absence de volontaires pourrait conduire à la suppression du latin.

Mme Kosmicki indique qu'il existe des supports pédagogiques et qu'une enseignante de Lettres modernes assure déjà un enseignement en latin.

Mme Darribeau souhaite savoir si le maintien du latin est garanti et s'il s'agit d'un enseignement obligatoire.

Mme Kosmicki rappelle que le latin est une option.

Mme Demercastel souligne que les modalités actuelles d'enseignement, notamment sous forme de recherche en classe de 3e, favorisent l'adhésion des élèves, qui apprécient particulièrement ce fonctionnement.

Poursuite de la pause méridienne dédoublée

Journée d'accueil des CM2 les 04 et 05 juin 2026

Réunion & visite pour les futurs 6ème et parents mardi 28 avril 2026 dès 18h

11. Convention EAC pour les 3^{ème}

Cf annexe 4

12. Questions diverses

Pas de questions diverses

Fin de séance à 19h30

RAPPORT DU COMPTE FINANCIER 2025

Compte rendu de gestion

Collège Cap de Gascogne
Saint-Sever



Rapport du Compte financier 2025

Compte rendu de l'Ordonnateur

SOMMAIRE :

- I. Présentation de l'établissement
 1. Ressources humaines
 2. Ressources financières
- II. Les recettes et les dépenses globales
 1. Les recettes
 2. Les dépenses
- III. Les recettes et les dépenses par service
 1. Le service AP
 2. Le service ALO
 3. Le service VE
 4. Le service SRH
 5. Le service OPC
- IV. Les bourses nationales
- V. La viabilisation
- VI. Fusion des fonds de réserve
- VII. Conclusion de l'ordonnateur

Le rapport du compte financier 2025 rend compte de l'exécution du budget voté au mois de novembre 2024.

I. Présentation de l'établissement

Situé à 20 km au sud-ouest de Mont-de-Marsan, préfecture des Landes, le collège Cap de Gascogne compte 443 élèves, répartis en 16 divisions et 1 dispositif ULIS à la rentrée scolaire 2025/2026 dont 434 demi-pensionnaires. Soit une division de moins qu'à la rentrée scolaire 2024/2025 pour le même nombre d'élèves.

Le collège dépend de l'agence comptable du lycée Gaston Crampe à Aire sur l'Adour.

1. Ressources humaines

L'établissement fonctionne grâce aux compétences du personnel suivant pour une masse financière qui avoisine les 3 M€ avec, à la rentrée de septembre 2025 :

- 1 principale
- 1 secrétaire générale d'EPL
- 1 conseillère principale d'éducation
- 2 secrétaires administratives
- 32,05 ETP enseignants
- 7 assistants d'éducation à partir de septembre 2025
- 25 assistants d'élèves en situation de handicap rattachés au PIAL 42
- 1 infirmière
- 1 assistante sociale
- 8 agents techniques territoriaux

Tous les enseignants, le personnel de direction et les élèves (4e et 3e) sont dotés d'ordinateurs portables individuels par le Département des Landes.

2. Ressources financières

➤ Le Conseil Départemental des Landes :

- La dotation globale de fonctionnement DGF.
Pour 2025 elle s'élève à 118 348 € soit 15 516 € de plus que celle de 2024.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement							
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
81 293 €	81 293 €	77 600 €	81 456 €	82 662 €	94 656 €	102 832 €	118 348 €
+ 6 995 €	0	- 3 693 €	+ 3 856 €	+ 1 206 €	+ 11 994 €	+ 8176 €	+ 15 516 €

- Subvention pour les déplacements vers les installations sportives : 2600 € pour 2025.
- Participation à des investissements en co-financement avec le collège (à hauteur de 60% en 2025).

➤ L'Etat :

- Verse les bourses des collèges, les crédits du programme 230 alloués aux fonds sociaux et les aides pour l'achat de matériel adapté.
- Assure la rémunération des enseignants, des AESH, du personnel administratif et de santé. Mais seules les rémunérations des assistants d'éducation sous-contrat apparaissent dans le budget du collège en VE.
- Verse les crédits globalisés du programme 141 (manuels scolaires, carnets de correspondance, droits d'auteur et de reprographie, ...)

➤ Les familles et les commensaux :

- Recettes du service de restauration et hébergement, participation aux voyages scolaires

➤ dons des associations

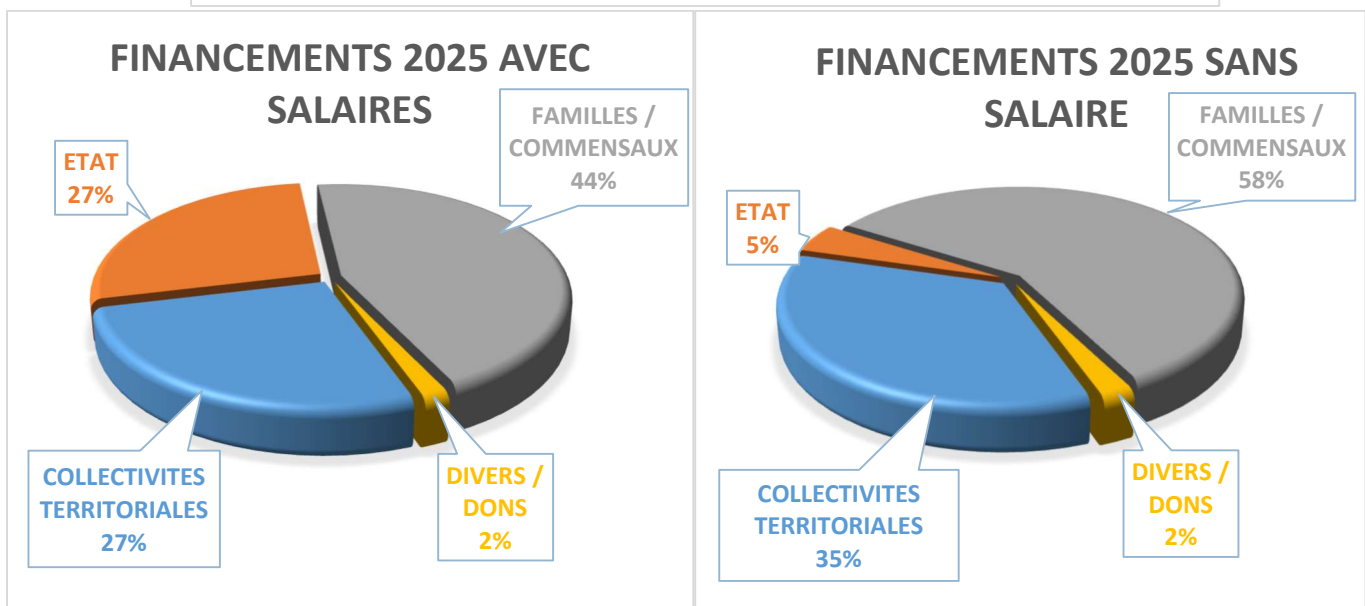
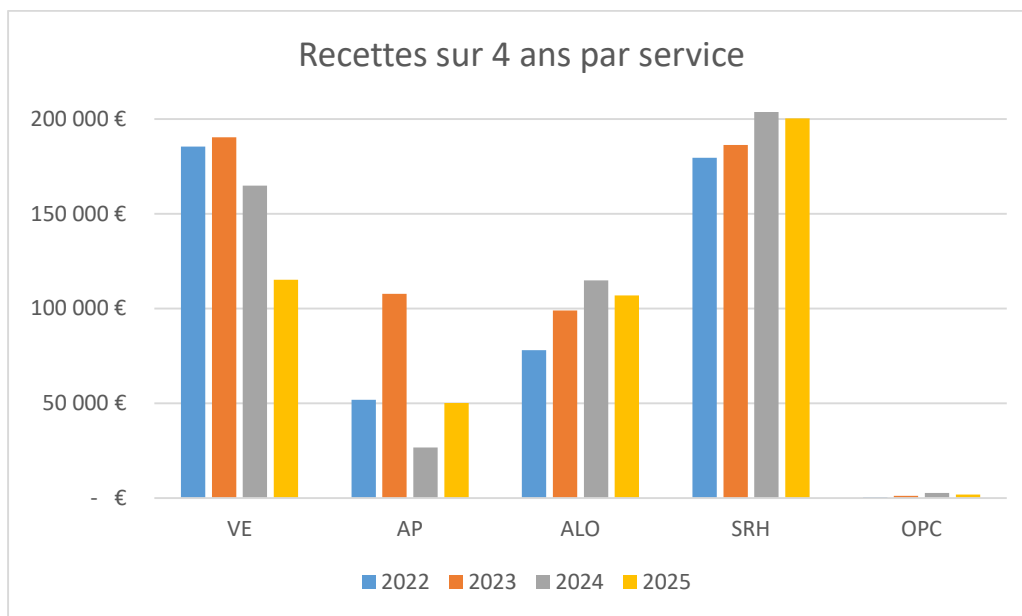
II. Les recettes et les dépenses globales

Le budget prévisionnel de l'année 2025 a été présenté en équilibre entre les recettes et les dépenses.

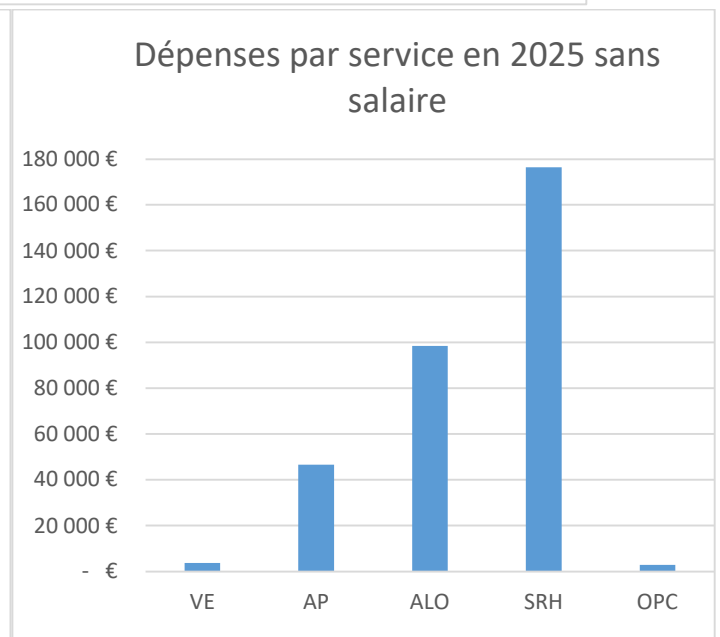
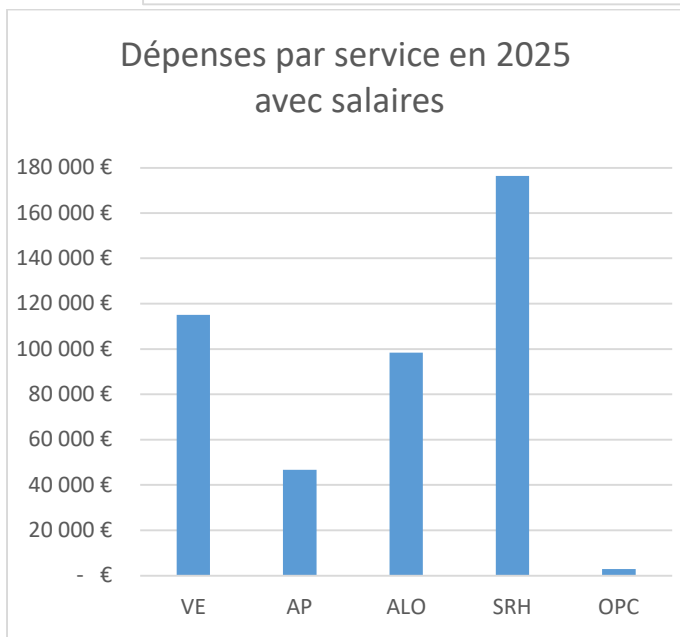
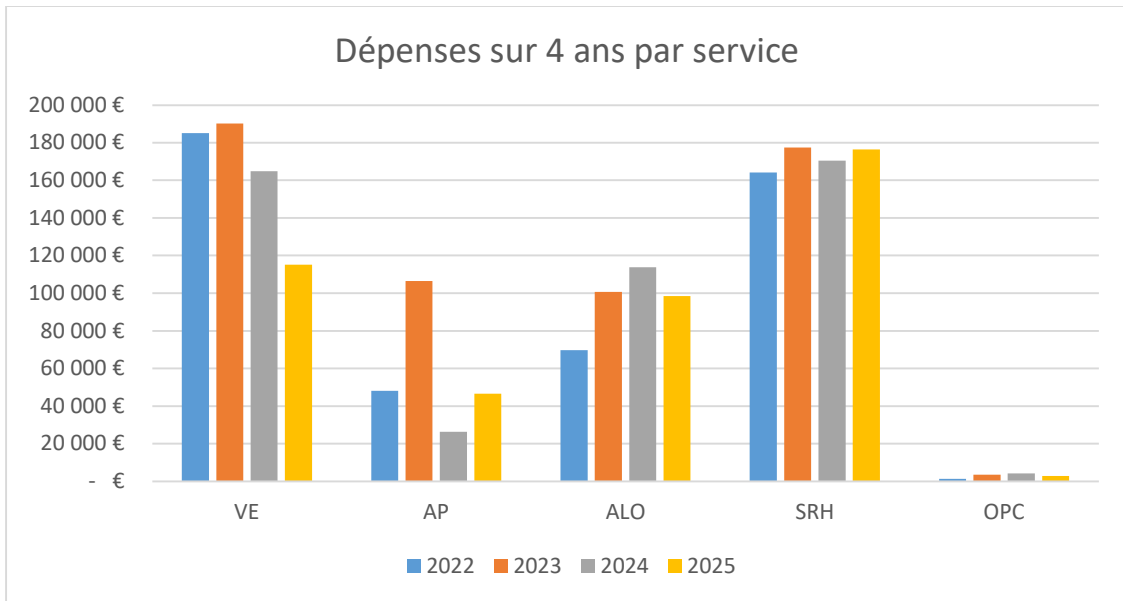
Il a été modifié par une décision budgétaire modificative (DBM) soumise au vote du Conseil d'Administration :

DBM n°2500002 du 17.04.2025 : prélèvement sur les fonds de roulement d'un montant de 4 500 € pour les achats en cofinancement.

1. Les recettes globales



2. Les dépenses globales



Les variations des recettes et dépenses entre 2022 et 2025 sur le service **Activités pédagogiques** s'expliquent principalement par le nombre et la nature des projets pédagogiques menés sur cette période.

En 2022, les dépenses sont liées à la reprise des projets pédagogiques après la période de Covid-19, avec notamment l'organisation d'un voyage scolaire à Vieux-Boucau.

En 2023, la hausse des dépenses s'explique par la réalisation de trois voyages scolaires (Dordogne, Alméria et Soustons).

En 2024, l'absence de voyages scolaires a entraîné une baisse significative des dépenses du service.

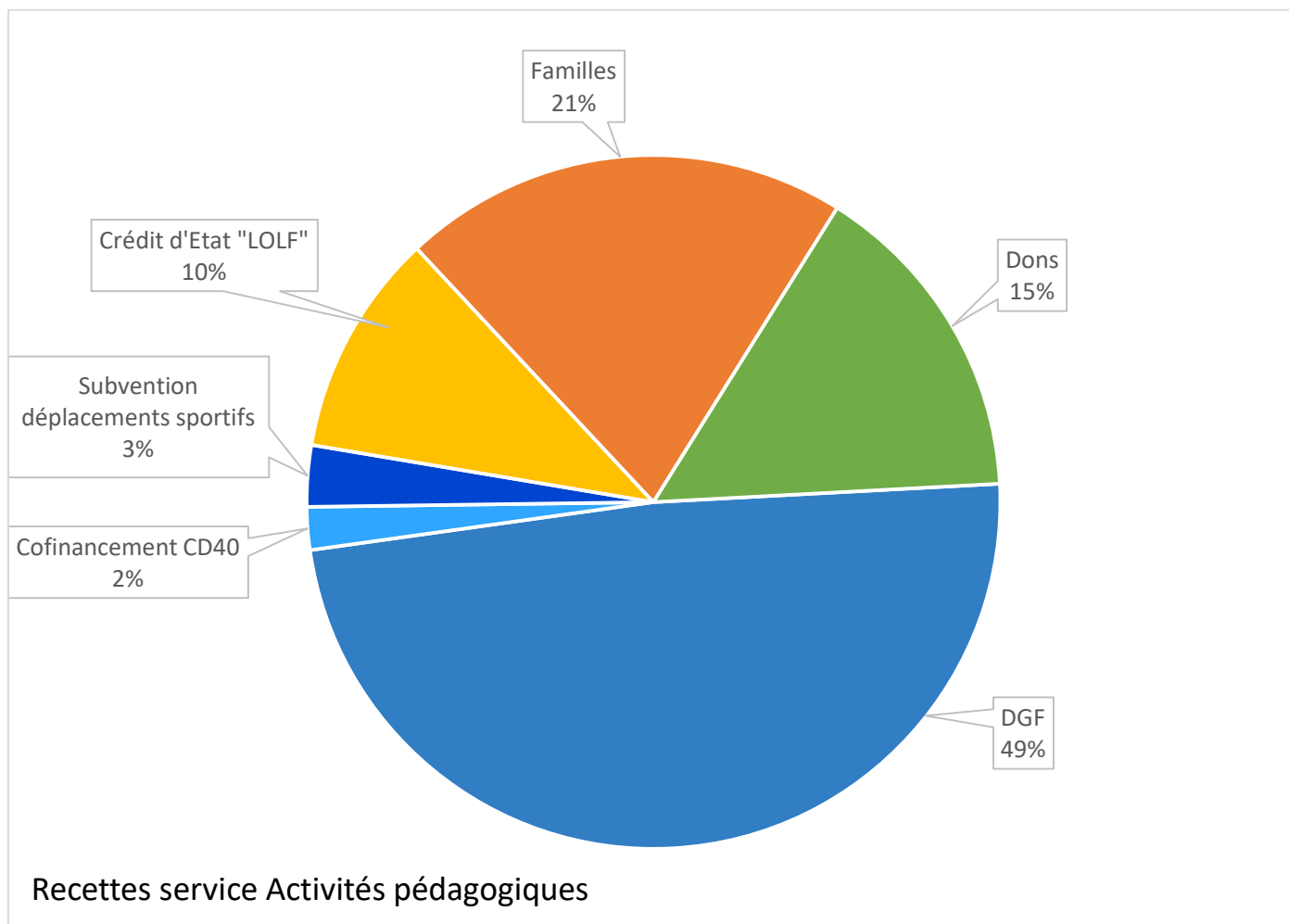
En 2025, l'augmentation des dépenses est notamment liée à l'organisation d'une journée à San Sebastián et d'un voyage scolaire dans la vallée d'Ossau.

Sur le service **Vie de l'élève**, la diminution des recettes et des dépenses entre 2022 et 2025 s'explique par l'évolution de la situation des assistants d'éducation. En effet, le budget du collège ne retrace que les rémunérations des AED en contrat à durée déterminée. La CDIisation progressive de trois AED (un à 100 % et deux à 50 %) au fil des années explique la baisse constatée sur ce service.

III. Les recettes et les dépenses par service

1. Le service Activités pédagogiques

- **13 702,31 €** de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), complété par **115 €** de prélèvement sur les fonds de roulement ont été consacrés à l'achat de matériel pédagogique et au financement de diverses actions éducatives : transports pour les sorties pédagogiques (Archives départementales, CNRD à Bordeaux, Théâtre du Pégly, Brassempouy, Rallye des pépites ULIS, ...), concours de lecture du dispositif ULIS, organisation du forum des métiers pour les élèves de 4^e et 3^e, mise en place du point de secours lors du cross, convention chorale APEME, convention « Routes de l'orientation », organisation du concert des classes de 4^e au Cloître des Jacobins, projet « Cher futur moi » pour les 3^e, achat des carnets de correspondance, matériel pour le PSC1 ainsi qu'un don pour la finale du championnat de France UNSS de football.
- L'Amicale des élèves a versé un don de **299 €** destiné au financement d'un abonnement à une plateforme de mangas en ligne pour le CDI, ainsi qu'une participation de **250 €** au financement du concert des classes de 4^e.
- **1 029,78 €** de DGF ont été affectés au CDI complété par **585 €** de prélèvement sur les fonds de roulement (achat de livres en cofinancement, mise à jour des abonnements et du logiciel). Par ailleurs, **198,87 €** issus de la dotation attribuée par l'Assemblée nationale au titre de la « classe lauréate académique » 2024 ont permis l'acquisition d'un lot d'ouvrages portant notamment sur les thématiques de la laïcité, des discriminations et du harcèlement.
- Dans le cadre du cofinancement, le Conseil départemental a participé à hauteur de **860,23 €** pour l'achat d'ouvrages destinés au CDI et de **139,93 €** pour l'acquisition de matériel nécessaire à la formation PSC1.
- La subvention dédiée aux déplacements sportifs a permis de régler **1 430 €** de frais de transport liés aux ateliers EPS au stade, aux navettes vers la piscine ainsi qu'à l'organisation du cross.
- **5 817,42 €** de DGF ont été consacrés au domaine de la reprographie (location du photocopieur, coût des copies, consommables et papier).
- Les crédits d'État, utilisés à hauteur de **5 218,09 €**, ont permis de financer : le concours Kangourou des mathématiques (696 €), une partie du projet « Cher futur moi » pour les 3^e (870,17 €), les droits de reprographie (877,14 €), l'achat de manuels scolaires (607,28 €) ainsi que la participation de l'établissement à la journée à San Sebastián pour les 3^e et au séjour en vallée d'Ossau pour les 5^e (2 167,50 €).
- **6 900 €** de dons ont contribué à réduire la participation financière des familles pour ces deux séjours : 3 600 € de l'Amicale des élèves, 2 300 € de l'association Les Ramiers et 1 000 € de la FCPE.
- La participation des familles pour ces deux séjours s'est élevée à **10 330 €**.



Les reliquats de crédits LOLF du programme 141 au 31 décembre 2025 se montent à **12 895,10 €** :

- 1 126,18€ en 13MS pour l'achat de manuels scolaires
- 5 880 € en 13MS-6 pour l'achat de manuels scolaires exclusivement pour le niveau 6^{ème}
- 2 140 € en 13MS-5 pour l'achat de manuels scolaires exclusivement pour le niveau 5^{ème}
- 3 748,92 € en 13ADP, autres dépenses pédagogiques

2. Le service administration et logistique

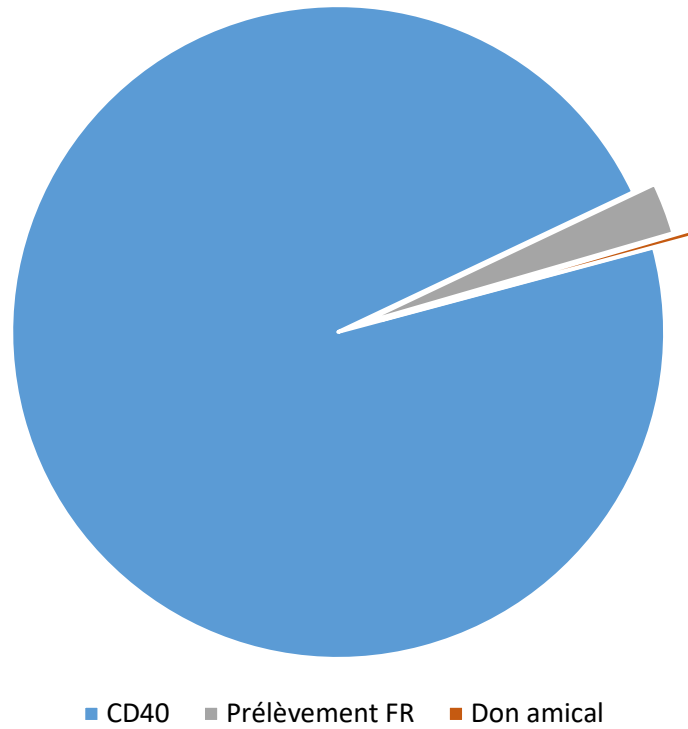
Le Conseil Départemental des Landes apporte la principale source de financement de ce service avec :

- **94 000 €** dans le cadre de la DGF
- **4 284,30 €** dans le cadre des achats en cofinancement
- **2 995,92 €** de subvention pour l'achat de matériel ergonomique
- **233,50 €** de subvention pour l'achat de matériel adapté

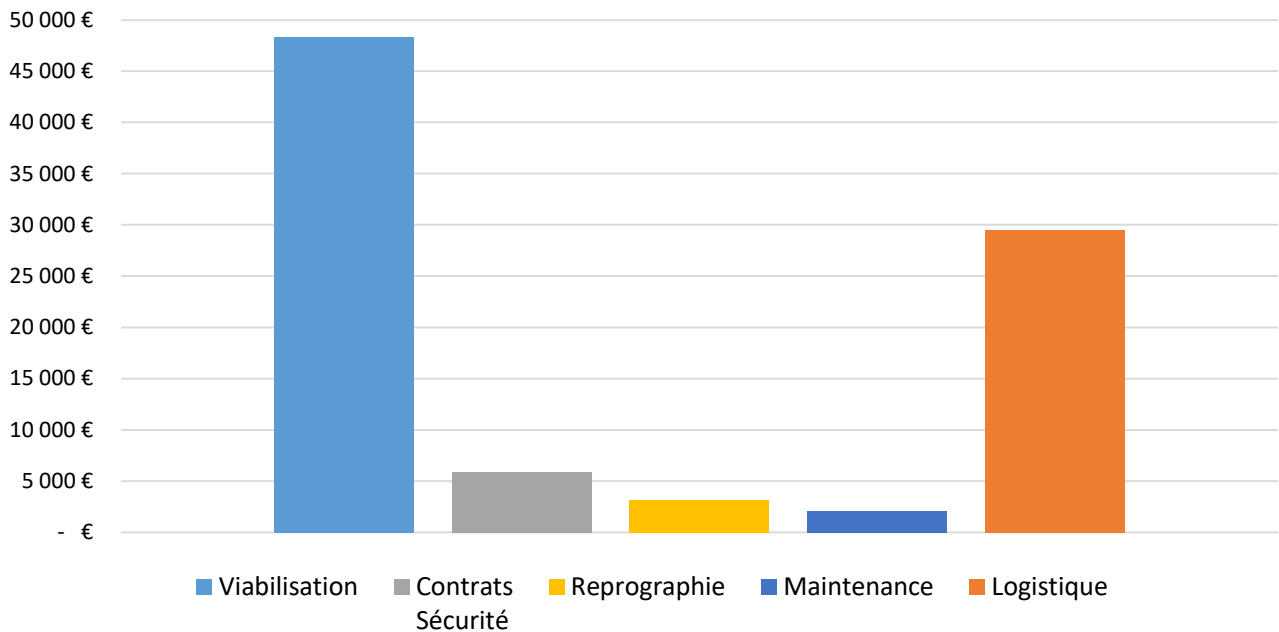
Les autres recettes sont :

- **2 667, 20 €** de prélèvement sur les fonds de roulement pour les achats en cofinancement
- **343,92 €** de don de l'amicale des élèves

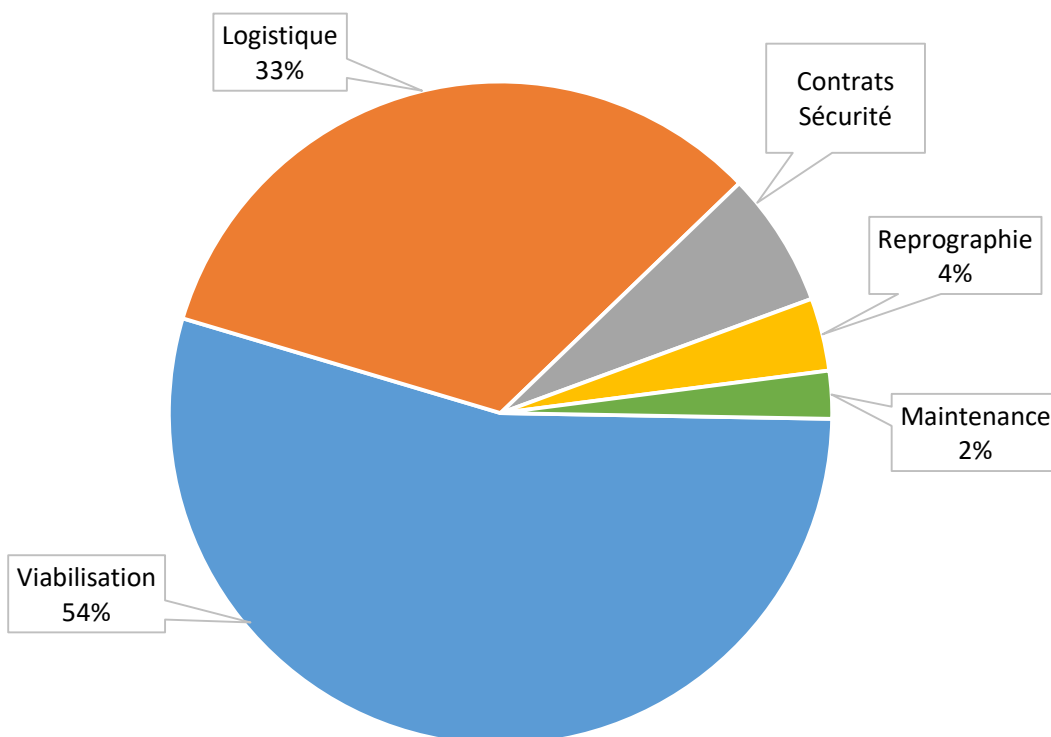
Les recettes du service administration et logistique



Les dépenses du service administration et logistique



Les dépenses du service administration et logistique



- La **viabilisation** constitue le principal poste de dépense du service, représentant **54 %** des charges, soit **48 347,50 €** de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (cf. partie IV du présent rapport).
- La **logistique** représente **33 %** des dépenses, soit **29 518,54 €** de DGF et regroupe les affranchissements, les frais de téléphonie, les fournitures administratives, le contrat d'assurance, la convention avec l'agence comptable, les produits infirmiers et d'entretien, les frais bancaires, les licences Pronote, les frais de réception ainsi que l'entretien du véhicule de service.
- Les **contrats de sécurité obligatoires** représentent **7 %** des dépenses, soit **5 874,01 €** de DGF.
- Les frais de **reprographie** représentent **4 %** des dépenses du service. À ce titre, **3 151,69 €** de DGF ont été consacrés à la location du photocopieur, au coût des copies, ainsi qu'aux consommables et au papier.
- Les **dépenses de maintenance** demeurent particulièrement maîtrisées (**2 %**, soit **2 076,42 €** de DGF), grâce à l'implication et à l'efficacité de l'agent de maintenance. Son expertise permet de privilégier la réalisation des interventions en interne, contribuant ainsi à une gestion optimisée des crédits, limitée principalement aux achats de pièces détachées et de matériaux.

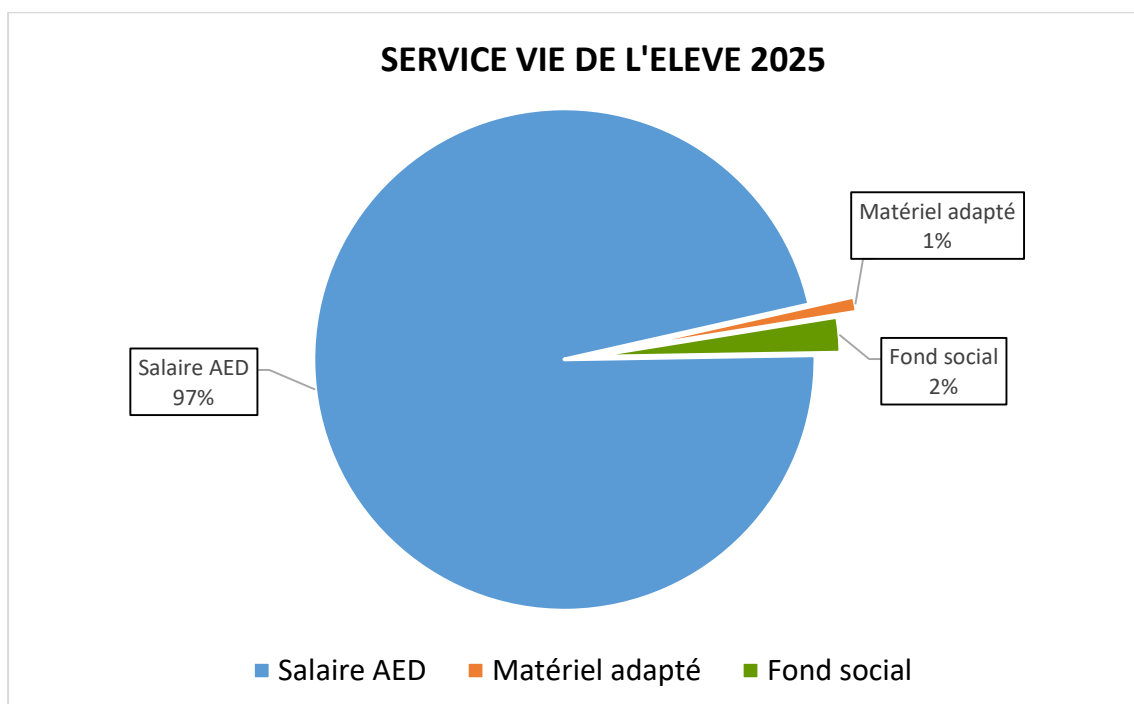
Par ailleurs, le Conseil départemental des Landes a pris en charge plusieurs travaux relevant du propriétaire (travaux électriques, préparation à l'installation de la fibre, étanchéité de toiture, remplacement de vitrages, étude relative au déplacement de la centrale SSI prévue à l'été 2026, sécurisation d'installations électriques, remplacement de volets roulants).

- Le **Conseil départemental des Landes** prend également en charge la redevance spéciale du SIETOM (collecte des déchets), pour un montant de **6 453,36 €** en 2025, et a financé l'acquisition d'une table adaptée pour élève malvoyant à hauteur de **233,50 €**.
- Dans le cadre du **cofinancement**, il a participé à hauteur de **4 284,30 €** pour l'acquisition d'équipements (banc extérieur, taille-haie sur batterie, mobilier de classe financé à 60 %) et de **2 995,92 €** pour l'achat de deux chariots ergonomiques (financement à 100 %).
- Enfin, l'**amicale des élèves** a contribué à hauteur de **343,92 €** pour compléter le financement du banc extérieur et a pris en charge l'intégralité des frais d'installation par une entreprise agréée, pour un montant de **780 €**.

3. Le service Vie de l'Elève :

En 2025, le service Vie de l'élève a été financé par l'**État** et regroupe le fonds social, le matériel adapté et principalement les salaires des AED.

- **Fonds sociaux** : **2 614 €** ont été distribués pour aider les familles à régler leurs créances de cantine et celles liées au voyage scolaire à Laruns. Le reliquat de **706,19 €** sera utilisé en 2026 pour soutenir les familles.
- **Matériel adapté** : les achats sont retracés dans ce service. Les demandes initiées par la MDPH sont soumises à l'accord du Rectorat, qui fixe le montant de la subvention. En 2025, **1 118,40 €** ont été financés pour un élève. Depuis septembre 2022, pour les élèves de 6^e bénéficiant d'une nouvelle notification de la MDPH, un ordinateur est fourni par le Conseil départemental des Landes si ce matériel est inclus dans la notification ; il n'est donc plus financé par la subvention du Rectorat.
- **Salaires des AED** : intégrés au service VE depuis 2018, seuls les contrats à durée déterminée apparaissent désormais au budget depuis la rentrée 2023, pour un montant total de **111 361,39 €** en 2025.



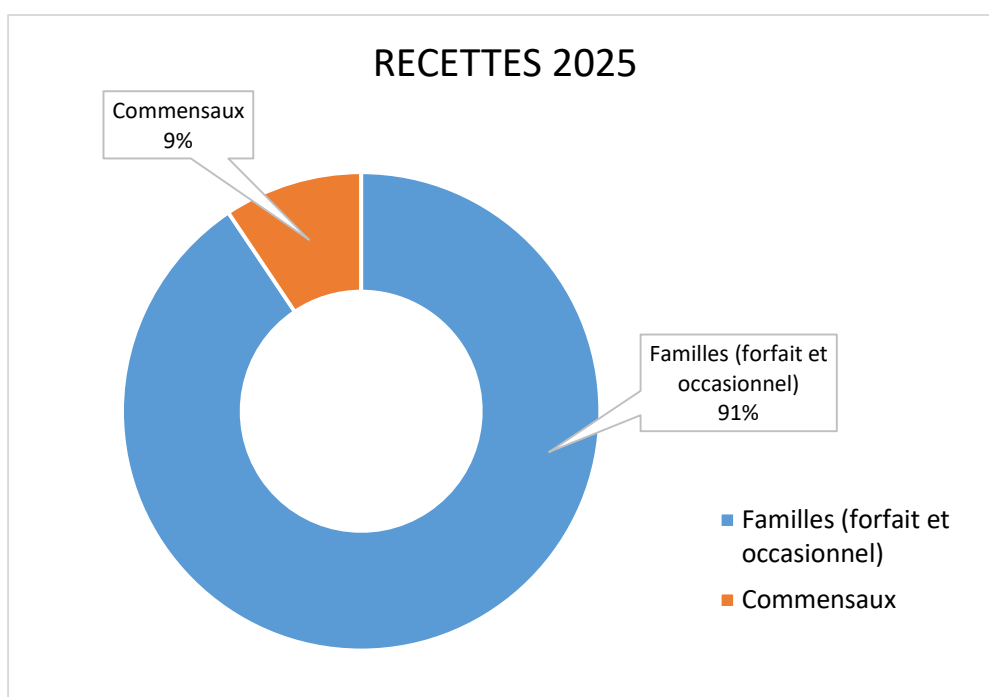
4. Le Service Restauration et Hébergement

Le service restauration relève juridiquement de la collectivité territoriale de rattachement, qui établit le règlement et fixe les tarifs. Il est autofinancé par les participations des familles et des commensaux.

La majorité des collégiens déjeunent à la cantine. Le forfait demi-pensionnaire 4 jours permet de réduire le prix du repas à **3 €** contre **4,46 €** pour un élève occasionnel. La participation des familles représente **91 %** des recettes du service.

Les personnels de l'établissement sont facturés selon leur statut (**3 €** ou **4,46 €**). Les commensaux extérieurs paient **7,33 €** par repas. Une convention entre le département et le collège permet aux agents départementaux rattachés à l'UTD de Saint-Sever de déjeuner au self : le tarif est de **4,46 €**, dont une partie est prise en charge par le Département.

Ces repas commensaux représentent **9 %** des recettes du service en 2025.



La principale dépense du service est **l'achat de denrées alimentaires**. Le collège adhère au groupement d'achats piloté par Gaston Crampe, ce qui permet au cuisinier de maintenir un coût repas maîtrisé tout en garantissant la qualité des plats proposés.

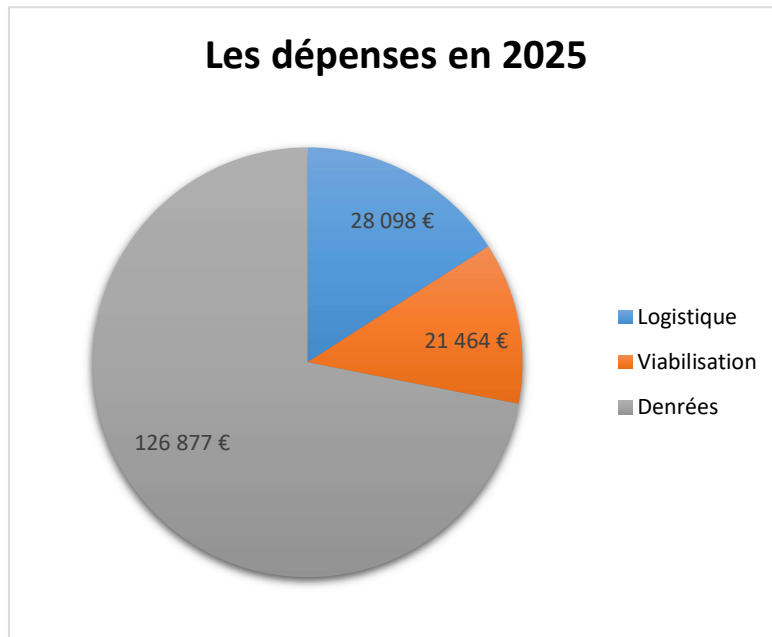
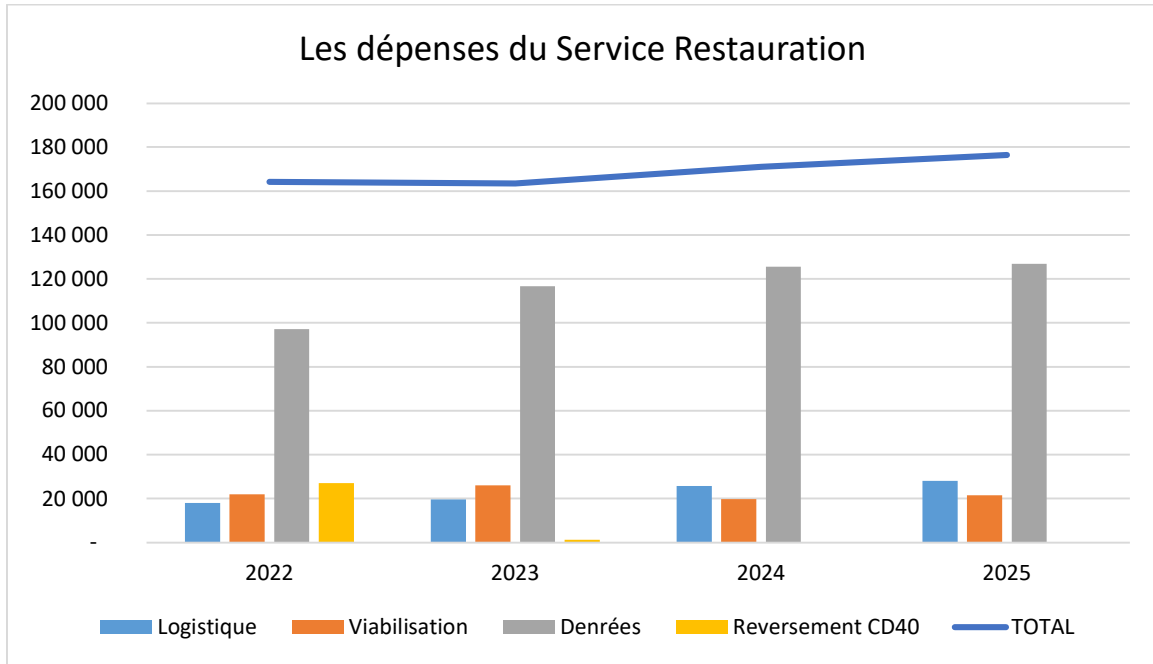
Les autres dépenses impactant le résultat du service sont :

- **La logistique**, nécessaire au fonctionnement quotidien du service.
- **La viabilisation**.

Le reversement à la collectivité, auparavant appliqué (12 % en 2022, 0,7 % en 2023), a été supprimé depuis 2024.

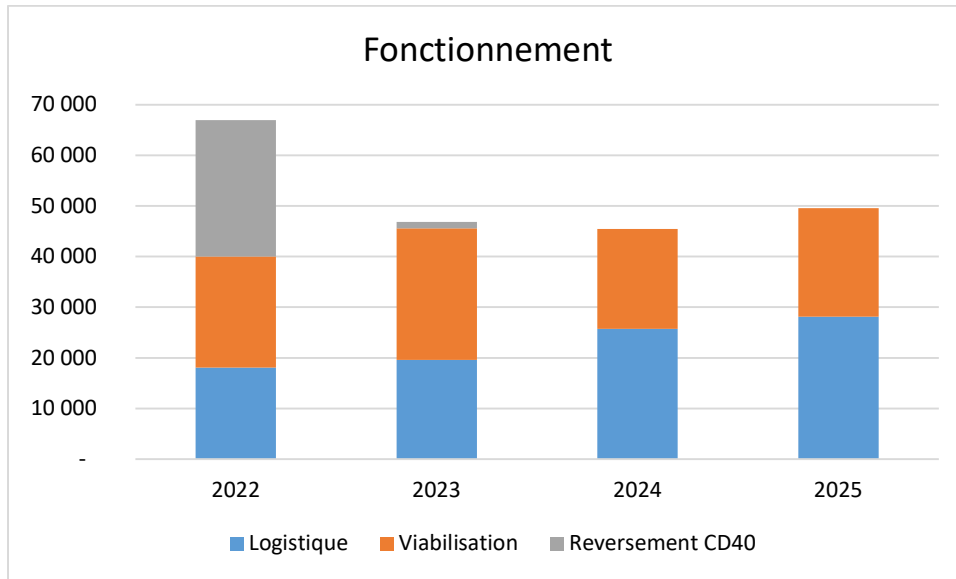
Le Conseil départemental estime le montant des charges de fonctionnement à **25 % des recettes** en 2025 (contre 21,5 % en 2023 et 19,5 % en 2022).

Il reste ainsi **75 % des recettes** disponibles pour l'achat des denrées alimentaires à cuisiner.



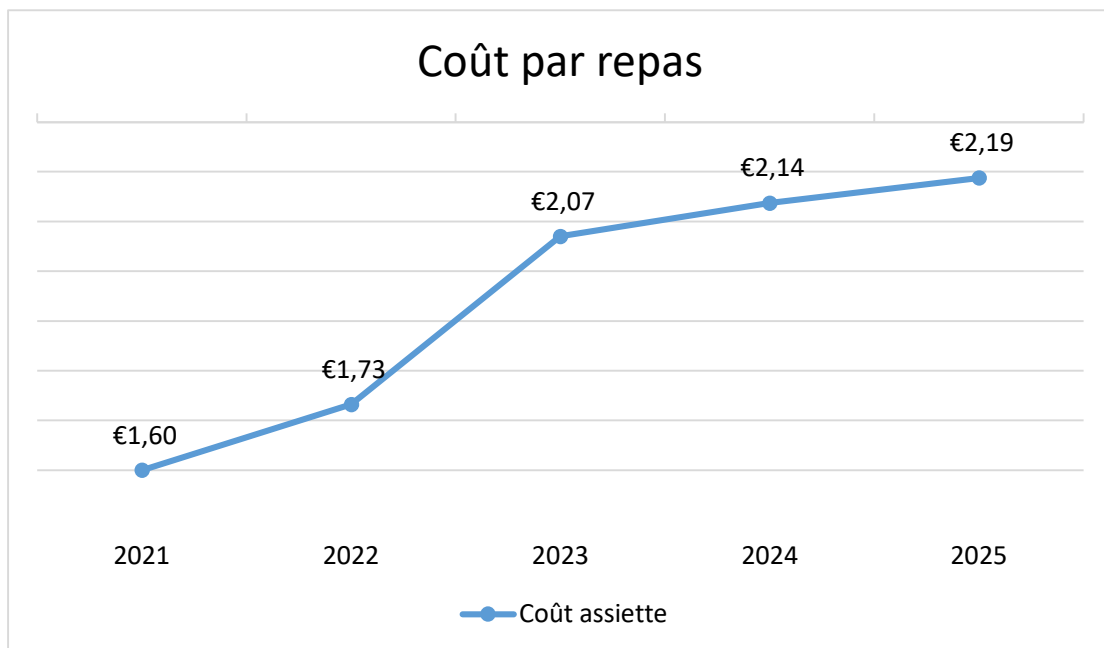
Une décision budgétaire modificative pour information (DBM 22) a été validée fin décembre pour ajuster à la réalité des recettes pour un montant total de – 7 893,59 € par rapport aux prévisions.

Le Conseil départemental a pris en charge différents travaux en cuisine (remplacement des plinthes et pose de plaques murales), ainsi que la maintenance de la laverie et la sécurisation du tableau électrique.



Le Conseil départemental recommande un coût minimum par assiette de **2,25 €**.

En 2025, les dépenses liées à l'achat de denrées alimentaires se sont élevées à **126 877,05 €** pour **57 992 repas servis**, soit un coût moyen par assiette de **2,19 €**.



Le collège Cap de Gascogne poursuit une démarche continue d'amélioration de son service restauration, portée par l'implication constante du chef de cuisine et de l'ensemble de son équipe. Leur engagement permet de concilier qualité des repas, respect des normes et maîtrise des coûts, tout en favorisant l'introduction de produits locaux et bio dans l'alimentation des convives.

En 2025, le service a obtenu le niveau I de **labellisation « Ecocert En Cuisine »**. Après avoir atteint le niveau II en 2023, les contraintes liées aux approvisionnements ont conduit à un retour au niveau I. Ce résultat témoigne de la mobilisation de l'équipe autour du projet, de son professionnalisme et de sa capacité à maintenir une prestation de qualité malgré les contraintes logistiques.

Le label récompense les établissements qui intègrent **des produits bio, locaux et sains**, assurent la **qualité des repas** (saisonnalité, cuisine faite maison), mettent en œuvre une **gestion écologique des sites** (réduction du gaspillage, usage d'éco-détergents) et communiquent efficacement auprès des convives.

En 2025, plus de **38 %** des achats concernaient des produits locaux et plus de **28 %** des produits bio (objectif : 20 %). L'objectif de 50 % de produits conformes à la loi Egalim a été dépassé, avec **57,07 %** au 31 décembre 2025, illustrant l'efficacité et la rigueur du travail du chef de cuisine et de son équipe.

5. Les Opérations en capital :

En 2025, un trancheur a été acquis pour le service de restauration.

Cette dépense d'investissement, d'un montant total de **2 832 €**, a été financée par un prélèvement sur le fonds de réserve à hauteur de 1 132,80 €, complété par un cofinancement du Conseil départemental de 1 699,20 €.

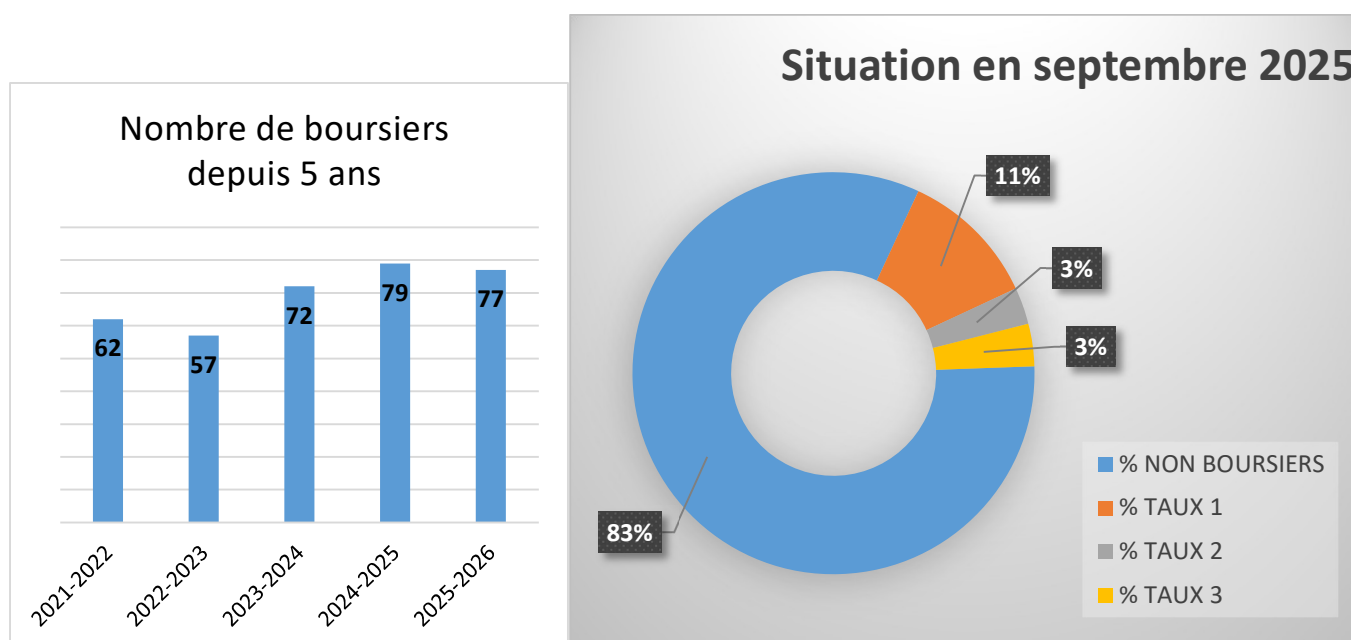
IV. Les Bourses Nationales :

Le déploiement d'OP@LE est intervenu en septembre 2024.

Le service des bourses nationales (SBN) n'apparaît désormais plus au budget initial, les paiements étant réalisés en opérations pour compte de tiers, sans incidence sur la comptabilité budgétaire.

Toutefois, il apparaît pertinent de présenter certains éléments chiffrés, constituant des indicateurs utiles à la compréhension de la situation des familles des élèves de l'établissement.

Les bourses des collèges sont directement déduites des factures de restauration, le solde éventuel étant reversé aux familles à la fin de chaque trimestre.



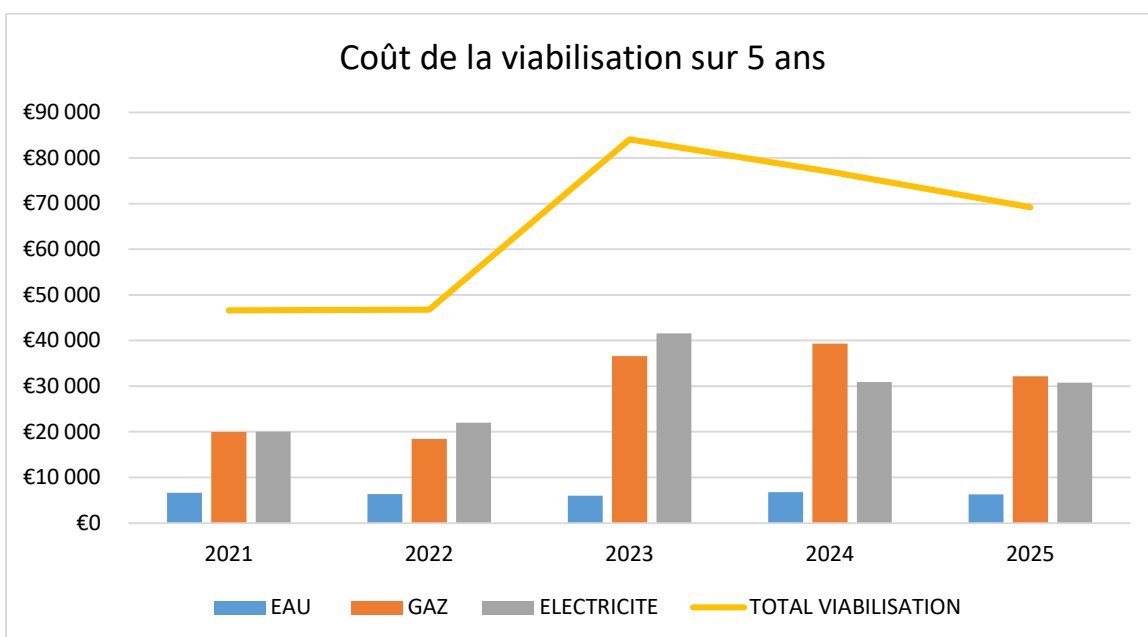
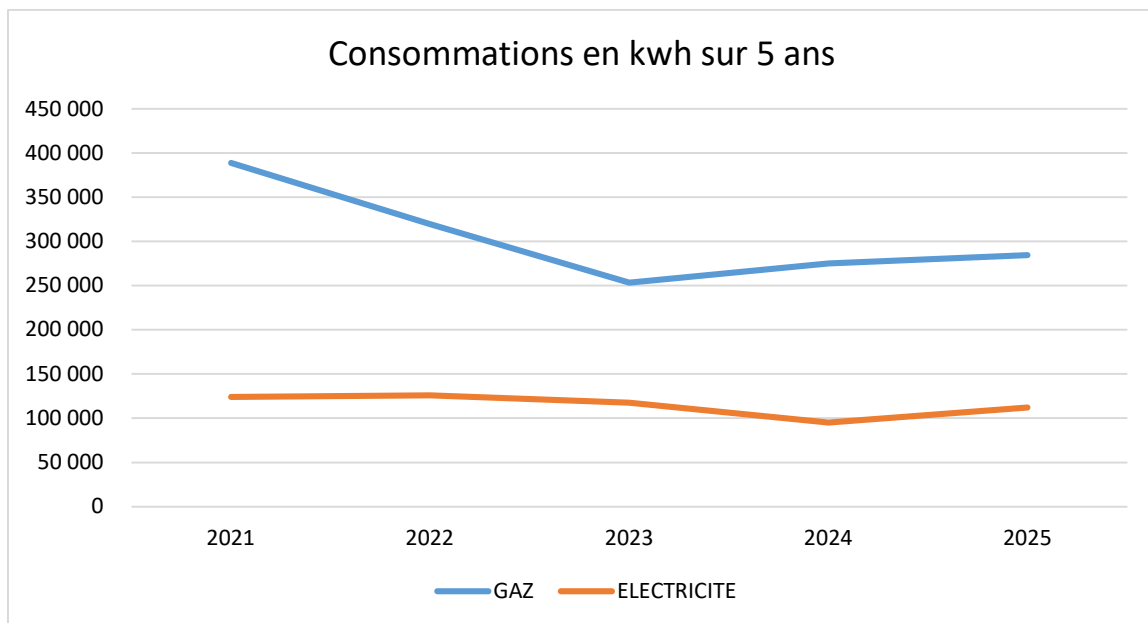
V. La viabilisation

La viabilisation constitue le deuxième poste de dépense de l'établissement, après les denrées alimentaires.

En 2023, la forte hausse des coûts de l'électricité et du gaz a été compensée par une subvention du Conseil départemental des Landes complétée par un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement.

En 2024, une nouvelle subvention du Conseil départemental a contribué au financement des dépenses de viabilisation.

En 2025, les prix de l'électricité et du gaz ont enregistré une baisse, sans toutefois retrouver les niveaux antérieurs à 2023.



En 2025, la viabilisation représente un total de **69 194 €** (contre 76 994 € en 2024, 84 150 € en 2023 et 46 746 € en 2022) :

- **30 768 €** pour l'électricité (contre 30 907 € en 2024 et 41 579 € en 2023)
- **32 145 €** pour le gaz (contre 39 337 € en 2024 et 36 559 € en 2023)
- **6 281€** pour l'eau (consommation et tarif relativement stable par rapport à 2024 et 2023)

La consommation d'électricité a diminué de 7 % en 2023 par rapport à 2022, puis de près de 19 % en 2024 par rapport à 2023. En 2025, une hausse d'environ 15 % est observée par rapport à 2024.

La consommation de gaz a connu une baisse significative de plus de 20 % en 2023 par rapport à 2022, suivie d'une augmentation de 8 % en 2024 par rapport à 2023. En 2025, la consommation progresse de 3 % par rapport à 2024.

VI. Fusion des fonds de réserve

Les fonds de réserve de l'établissement sont actuellement répartis en deux sections distinctes :

- une part rattachée au service général, constituée principalement des reliquats de la dotation globale de fonctionnement versée par le Conseil départemental des Landes ;
- une part rattachée au service spécial restauration et hébergement (SRH), alimentée majoritairement par les excédents liés au forfait de demi-pension, donc issus des contributions des familles, ainsi que par celles des nombreux commensaux déjeunant quotidiennement au self.

Le Conseil départemental préconise le maintien de cette distinction entre les deux fonds.

Toutefois, cette organisation limite les capacités d'investissement. En effet, au 31 décembre 2025, les réserves disponibles s'élèvent à **44 723,72 €** pour le service général, contre **154 130,88 €** pour le service SRH. Cette répartition déséquilibrée ne permet pas d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Dans ce contexte, la **fusion de ces deux fonds** permettrait d'apporter une plus grande souplesse de gestion et de favoriser la réalisation d'investissements visant à améliorer les conditions de travail et de vie des élèves, ainsi que celles des personnels. Les crédits issus du SRH, bien que provenant majoritairement des familles, seraient réinvestis au bénéfice direct des élèves, notamment pour l'aménagement et l'équipement des espaces de vie (cour, salle de permanence, salles de classe, CDI, self, espaces de détente).

La prise de poste d'un nouveau chef d'établissement depuis septembre 2025 s'accompagne de conduite de nouveaux projets en appui avec une vision redéfinie du projet d'établissement, prenant en compte le relevé de conclusion des évaluateurs externes de l'année précédente.

Les aménagements sont toujours envisagés à moyen terme dans un usage pluriannuel.

La proposition de fusion de ces deux fonds sera soumise au vote du Conseil d'administration du 23 avril 2026.

VII. Conclusion de l'ordonnateur

L'année 2025 a connu deux ordonnateurs pour le Collège Cap de Gascogne: Mme Bellinghery les huit premiers mois puis moi-même les quatre suivants.

Force est de constater la bonne santé financière de notre établissement. Elle résulte d'une bonne gestion au quotidien, d'une bonne gestion des pôles de dépense, des recouvrements, de la maintenance, du fait maison à la restauration, d'une vigilance de l'ensemble de notre communauté à chaque instant et j'entends bien œuvrer à faire perdurer cette démarche vertueuse.

Les dépenses à Cap de Gascogne sont particulièrement maîtrisées. Je tiens à souligner également l'importante vitalité des fonds de réserve SRH qui me conduit ce jour à présenter devant vous le projet de fusionner les deux versants des fonds de réserve afin d'en faire bénéficier les collégiens.

Un changement d'ordonnateur s'accompagne nécessairement d'une évolution de vision, de projet, du choix de rester dans une certaine continuité tout en y apportant des idées nouvelles et les financer après consensus.

C'est l'engagement que je prends devant vous toutes et tous. Faire en sorte que nos projets d'achats, d'investissement concourent au bien-être et au bien-étudier de nos élèves et à nos personnels de bien travailler.

Certes le nombre de jours de fonctionnement visera au bilan prochain à être plus modéré tout en restant très confortable mais le collège bénéficiera d'équipements renouvelés dans la lignée de la nouvelle pause méridienne étendue. Que chaque et chacun puisse jouir d'un temps de repas serein, d'un temps de loisirs varié et ombragé, en grand comme en petit comité, d'un temps d'étude diversifié dans et hors la permanence et le CDI.

Enfin je tiens à souligner la rigueur de Mme Cerveau et de son équipe à la bonne gestion financière de notre collège à plusieurs niveaux, je prends la mesure de la latitude qui m'est permise grâce à cela.

Je note qu'il est aisé de travailler en bonne intelligence avec nos interlocuteurs de l'Agence comptable comme du CD40. Ils sont un relai et une expertise précieux.

Je conclurai en indiquant que je salue avec fierté le travail de l'équipe précédente, et mise avec les nouveaux membres du Conseil d'Administration à faire perdurer cette excellente santé financière.

La Principale
Maud KOSMICKI

La secrétaire générale
Emilie CERVEAU

Collège CAP DE GASCOGNE

—

ST SEVER

Compte financier 2025

Le compte financier est le compte rendu de la gestion budgétaire et comptable de l'année 2025. Il fait apparaître un résultat de fonctionnement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses. Ce résultat est ensuite intégré dans les réserves du collège.

Il fait l'objet de trois votes:

- La fusion des réserves su service général et de restauration
- son adoption, avec ou sans réserves (écrites);
- l'affectation du résultat aux réserves.

INDICATEURS FINANCIERS

- Lors de la réforme du cadre budgétaire et comptable de novembre 2012, cinq indicateurs ont été établis, afin d'uniformiser les indicateurs de tous les établissements et permettre un suivi sur plusieurs années de la situation financière.
- Ces indicateurs sont exprimés en jours de fonctionnement afin de tenir compte de la taille de l'établissement. Le total des dépenses est divisé par 360 jours, ce qui donne un coût quotidien: 1 212,63€ par jour en 2025 (1 320,19 € en 2024). Pour information, la moyenne est de 1 000,00€ pour les collèges et 1 600,00€ pour les lycées.

EXECUTION BUDGETAIRE

Code du service	Intitulé du service	Montant net des dépenses	Montant net des recettes
Première section : fonctionnement			
AP	ACTIVITES PEDAGOGIQUES	46.625,63	50.084,12
VE	VIE DE L'ELEVE	115.093,79	115.093,79
ALO	ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	98.386,37	106.824,34
PAYE	SERVICE PAYE	0,00	0,00
	Total services généraux	260.105,79	272.002,25
SRH	RESTAURATION ET HEBERGEMENT	176.439,61	200.295,46
	Total services spéciaux	176.439,61	200.295,46
	Total de la première section	436.545,40	472.297,71
	Résultat		35.752,31
	CAF		42.007,81
Deuxième section : opérations en capital			
OPC	OPERATIONS EN CAPITAL	2.832,00	1.699,20
	Total exécution budgétaire	439.377,40	473.996,91

1 – LE RESULTAT

- C'est la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes de l'établissement (section de fonctionnement). C'est un indicateur assez large qui inclut les opérations pour ordre (amortissements, variations de stock)

le résultat est positif de **35 752,31€**

- Il se décompose de la manière suivante:
au service général: un résultat positif de 11 896,46€.
à la restauration: un résultat positif de 23 855,85€.

2 – LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

- Capacité d'autofinancement: c'est la part du résultat qui dégage de la trésorerie, autrement dit c'est le résultat financier.
- Amortissements réels: -6 255,50€ :c'est le constat de la perte de valeur des biens, achetés sur fonds propres.
- CAF 2025: Résultat – Amortissements réels
 - **42 007,81€**

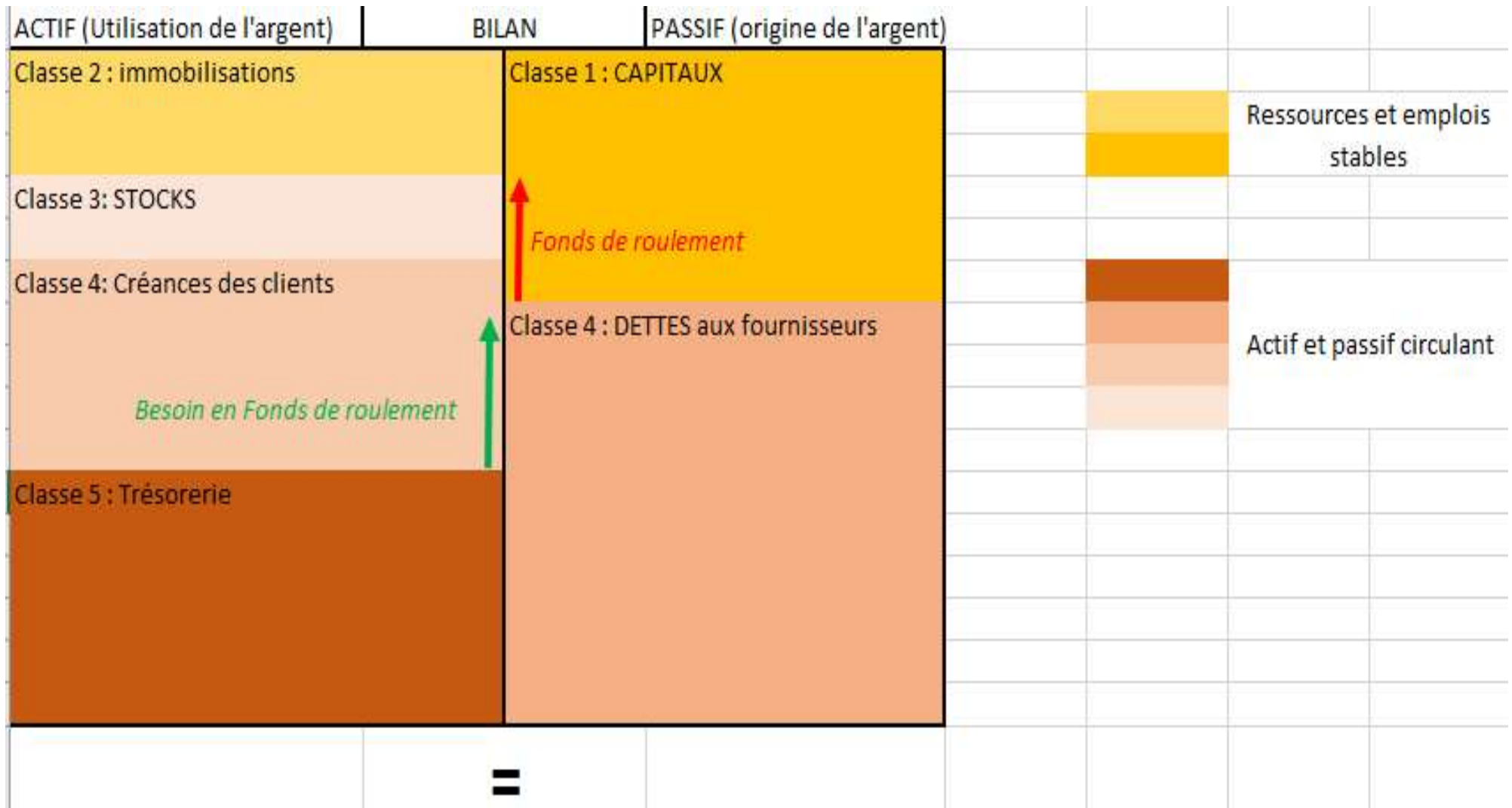
VENTILATION DU RESULTAT

SERVICES		Montants au 31/12/2024	Résultat 2025	Montant au 31/12/25	Prélèvements pour investissement	Résultat net 2025	Montants au 31/12/2025
COLLEGE							
	Réserves immobilisées	18 540,19 €	-6 255,50 €	12 284,69 €	1 132,80 €		13 417,49 €
SG	Réserves disponibles	26 571,76 €	18 151,96 €	44 723,72 €			44 723,72 €
	TOTAL		11 896,46 €			11 896,46 €	58 141,21 €
	Stock de denrées	4 477,31 €	484,88 €	4 962,19 €			4 962,19 €
SRH	Réserves disponibles	131 892,71 €	23 370,97 €	155 263,68 €	-1 132,80 €		154 130,88 €
			23 855,85 €			23 855,85 €	159 093,07 €
		181 481,97 €	35 752,31 €	217 234,28 €		35 752,31 €	217 234,28 €

VENTILATION DU RESULTAT sur compte de réserves unique

SERVICES		Montant au 31/12/2024	Résultat 2025	Montant au 31/12/25	Prélèvements pour investissement	Montants au 31/12/2025
SERVICE GENERAL						
	Réserves immobilisées	18 540,19 €	-6 255,50 €	12 284,69 €	1 132,80 €	13 417,49 €
	Réserves disponibles	26 571,76 €	18 151,96 €	44 723,72 €	-1 132,80 €	198 854,60 €
	Résultat du SRH	131 892,71 €	23 370,97 €	155 263,68 €		
	TOTAL		35 267,43 €			
SRH	Stock de denrées	4 477,31 €	484,88 €	4 962,19 €		4 962,19 €
		181 481,97 €		217 234,28 €		217 234,28 €
			35 752,31 €			

LE BILAN



Le Bilan chiffré

ACTIF			MONTANT	PASSIF	MONTANT
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES	
immo incorporelles			0,00	Réserves	181 481,97
Insatallations techniques	85 297,59	62 361,70	22 935,89	Résultat de l'exercice	35 752,31
Autres immobilisations corporelles			0,00	Subventions d'investissement reçues	9 518,40
TOTAUX	85 297,59	62 361,70	22 935,89		
ACTIF IMMOBILISE			22 935,89	SOUS TOTAL CAPITAUX	226 752,68
				FONDS DE ROULEMENT	203 816,79
Stocks denrées alimentaires			4 962,19	Dettes Fournisseurs	22 804,01
Créances clients			6 816,09	Reliquats subventions Etat	18 244,09
Etat et collectivités territoriales			3 776,31	Reliquats subventions CD40	1 430,00
Autres créances			1 624,35	Autres dettes	590,36
ACTIF CIRCULANT			17 178,94	DETTES	43 068,46
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			-25 889,52		
TRESORERIE			229 397,82	Trésorerie passive	-31,99
Autres : Régie d'avance temporaire			163,50		
Compte régularisation			113,00		
TOTAL ACTIF			269 789,15	TOTAL PASSIF	269 789,15

Créances ½ pension :
6 816,09€
(dont 1 928,16€ à
l'huissier)

Bourses nationales :
1 624,35€ (soldé)

soldé aujourd'hui

3- LE FONDS DE ROULEMENT

- Le fonds de roulement :

C'est la différence entre les ressources stables et les emplois stables du collège.

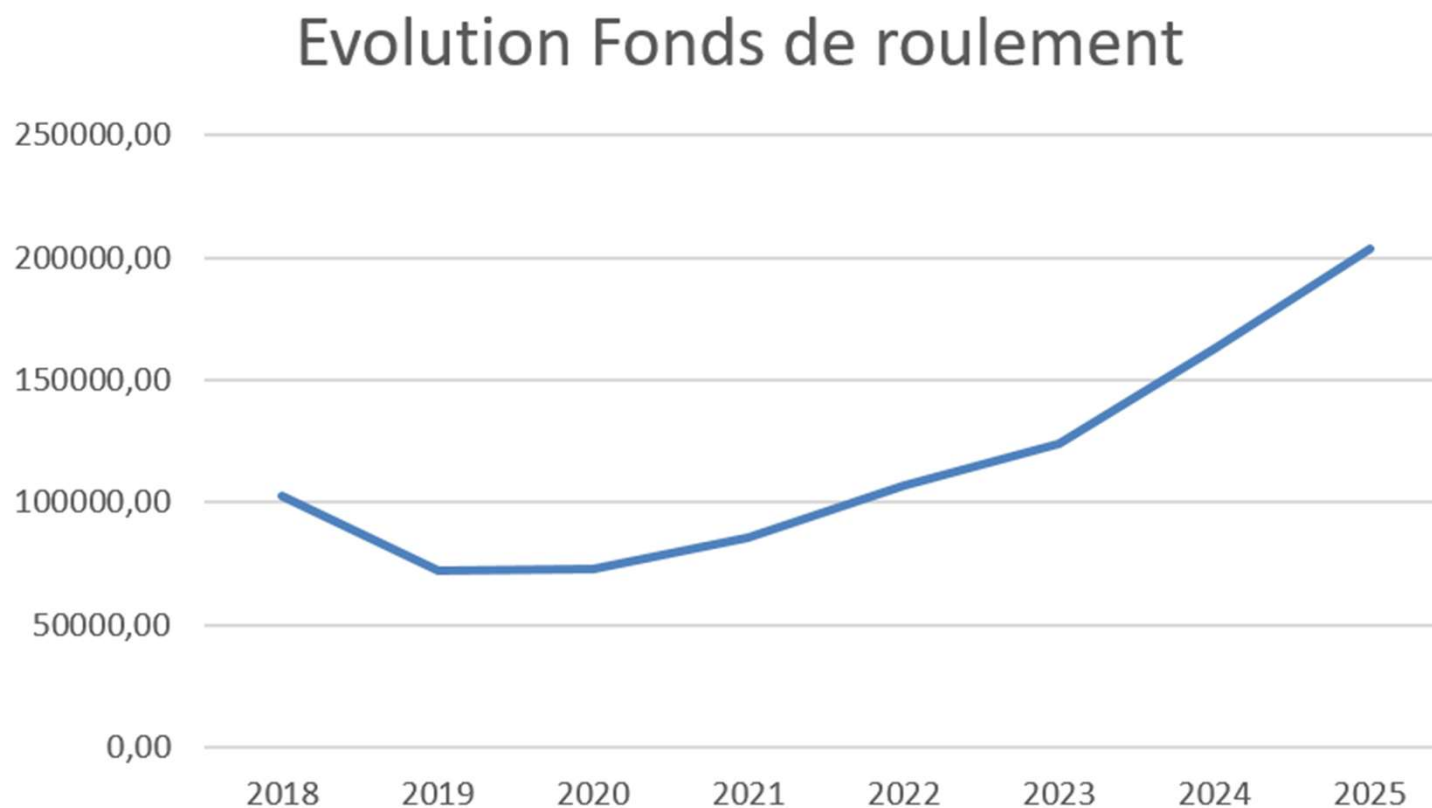
Il représente la marge de manœuvre du collège: la somme des réserves disponibles et du stock: **203 816,79€**

	AU 31/12/2025
Réserves disponibles	44 723,72 €
Stock de denrées	4 962,19 €
Réserves disponibles	154 130,88 €
TOTAL FDR	203 816,79 €

3- LE FONDS DE ROULEMENT

Son évolution

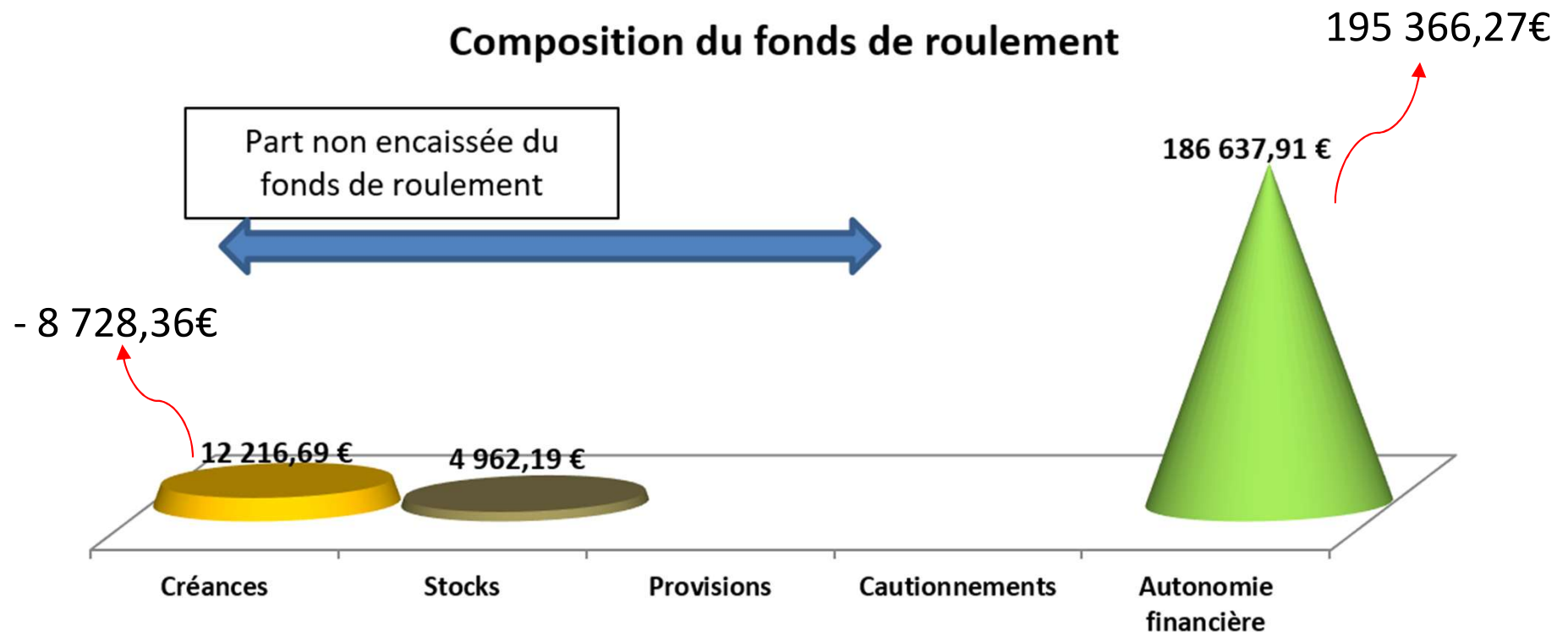
- Il représente 172 jours de fonctionnement (contre 126 jours l'an dernier). Il se situe au dessus du minimum préconisé (30 jours). Le collège peut fonctionner 172 jours sans apport de trésorerie.



3- LE FONDS DE ROULEMENT

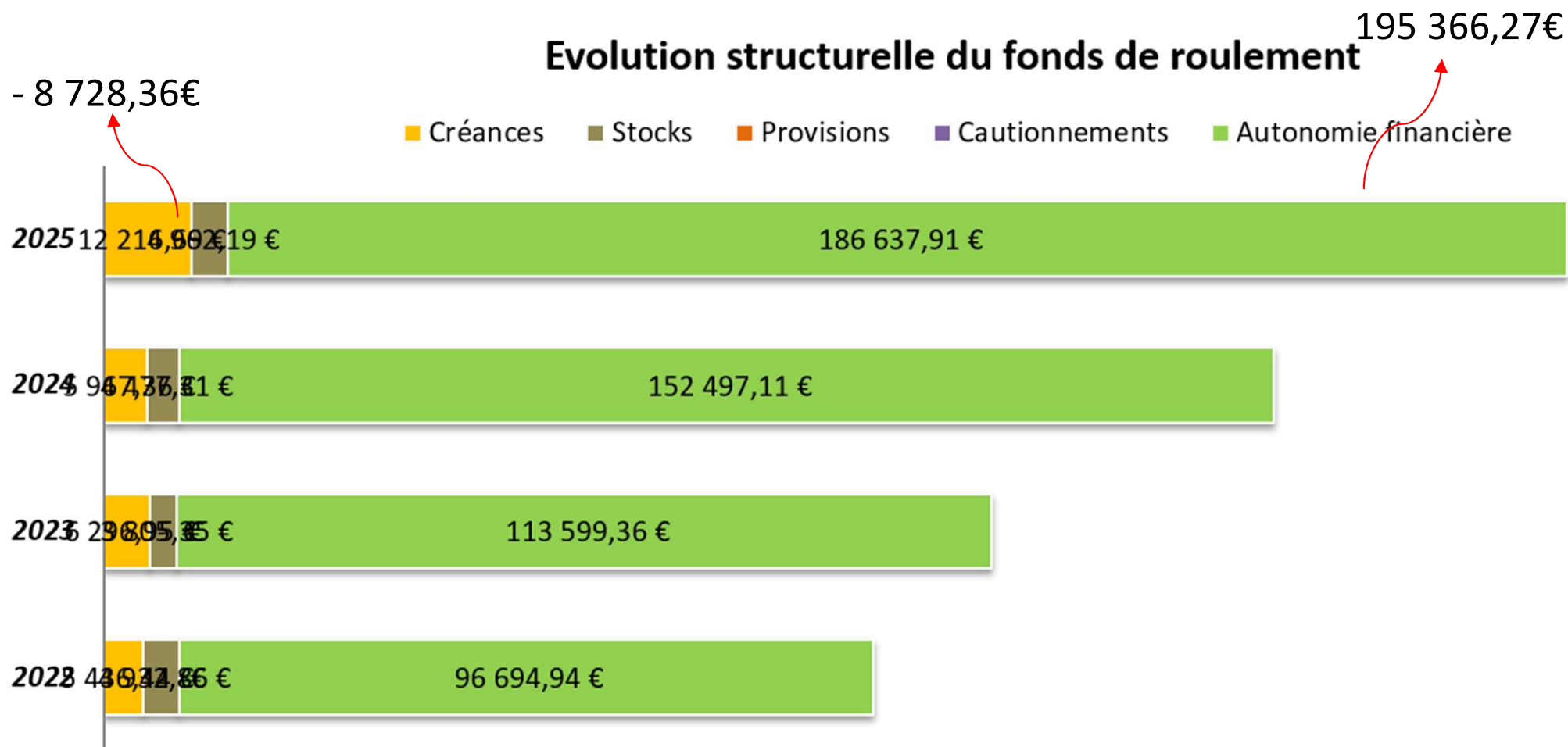
Sa composition

- Composition du FDR: Afin de pouvoir mobiliser le fonds de roulement pour conserver une autonomie financière, le collège doit limiter la valeur des stocks et des créances augmentant ainsi les réserves disponibles.



3- LE FONDS DE ROULEMENT

L'évolution de *sa composition*

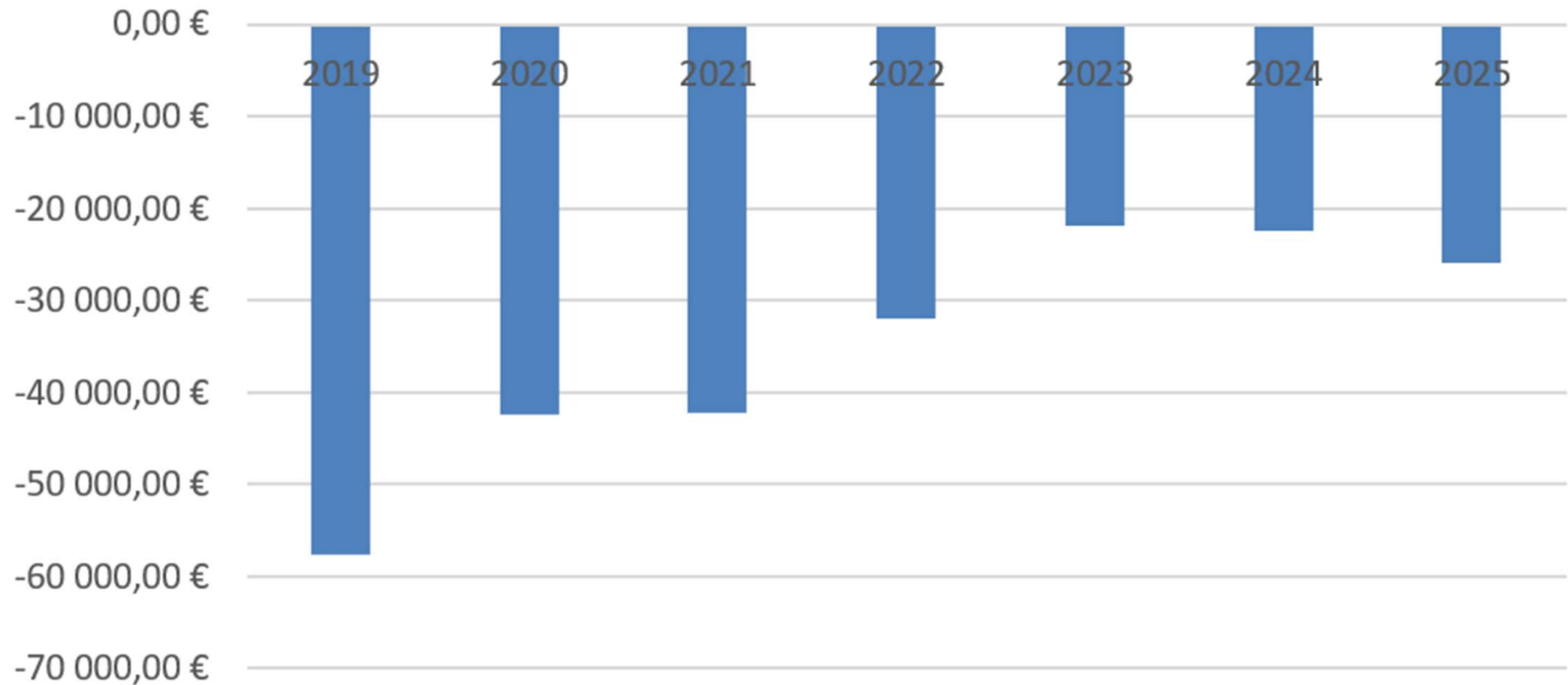


4- LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

- Le besoin en fonds de roulement: On utilise les données du bilan de la partie « circulante ». C'est la différence entre la trésorerie et le fonds de roulement. Il mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement.
- **Besoin en fonds de roulement 2025: -25 889,52€**
- Le collège n'a pas de besoin car il dispose de ressources financières suffisantes.

4- LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Besoin en fonds de roulement



5- LA TRESORERIE

La trésorerie: 229 593,31€ c'est le montant au crédit du compte bancaire du collège au 31/12/25, auquel on ajoute les encaissements (chèques) en attente et on déduit les paiements en cours.

Il représente 193 jours de fonctionnement (au dessus du seuil préconisé de 60 jours). Le collège a pu régler toutes ses dépenses, sans difficulté, tout au long de l'année.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE

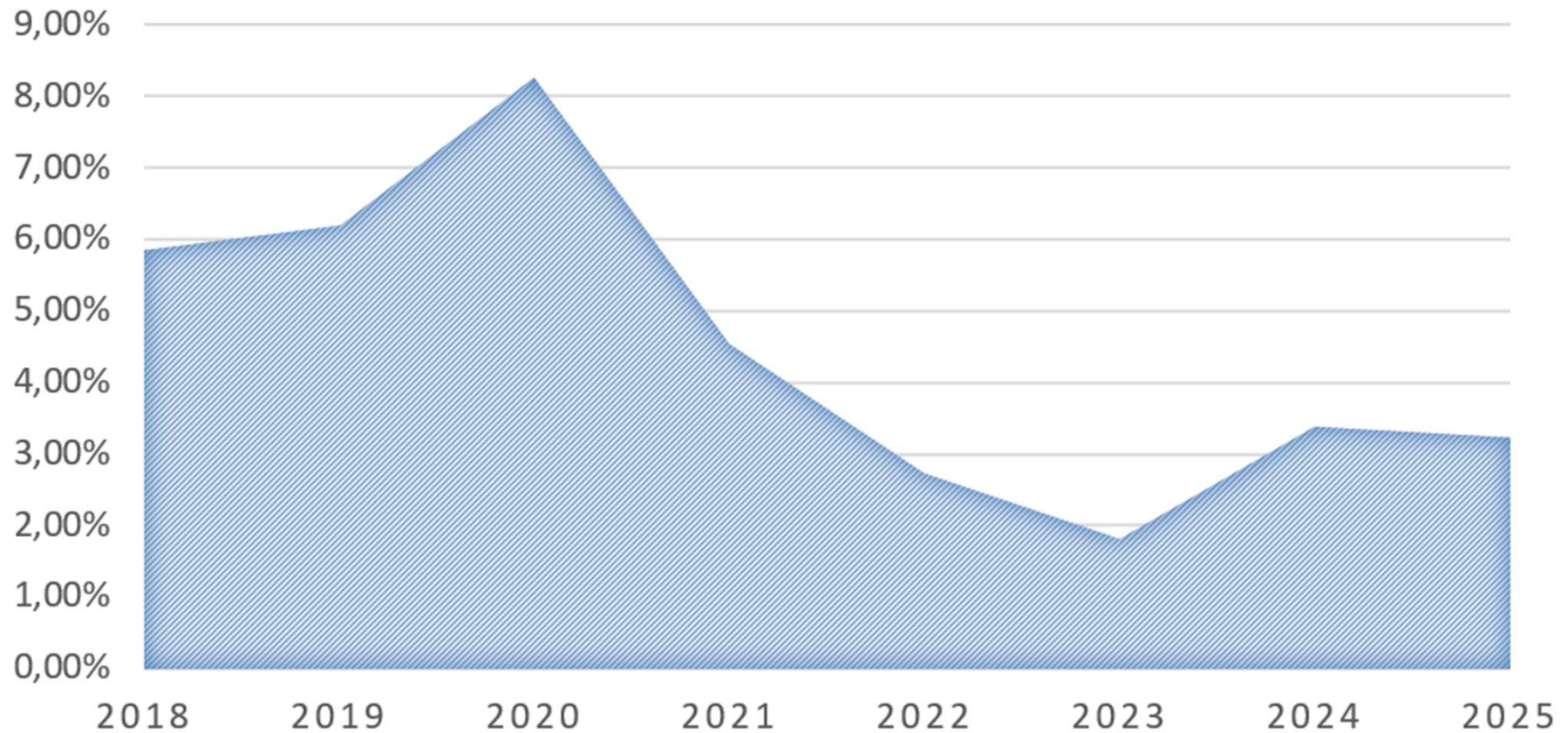


Indicateurs complémentaires

Le taux de charges à payer: 1,14% des factures restent à régler au 31/12/25.

Le taux de non recouvrement: 3,23% contre 3,39% l'an dernier; il représente les sommes qui restent à encaisser pour la restauration et les voyages.

TAUX DE NON RECOUVREMENT



Conclusion: Les indicateurs financiers sont favorables, la situation financière reste bonne et permet au collège de financer ses projets sur ses fonds propres.

ANNEXE 3

Analyse financière du Fonds de roulement
Collège Cap de Gascogne Saint Sever 0400038Z
BFdR négatif ou positif: -25 776,52 € COFI 2025

Eléments à retraiter		Données COFI au 31/12
A	Fonds de roulement net comptable au 31/12	203 816,79
Fonds de roulement lié à des dépenses futures, probables ou certaines		
1	Provisions et dépréciations (15,29,39,49,59)	0,00
2	Dépôts et cautions reçus compte 165	0,00
Fonds de roulement affecté à des activités particulières		
3	Stocks	4 962,19
Eléments de fragilité potentielle du fonds de roulement		
4	Créances douteuses: compte 416	2 886,59
5	Créances supérieures à un an non provisionnées	671,00
6	Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (si BFdR positif)	0,00
Part du fonds de roulement déjà mobilisée		
7	Prélèvements sur FDR déjà votés -	0,00
8	Prélèvements sur FDR proposé dans DBM 2026	9 127,11
Fonds de roulement disponible		
B	Fonds de roulement disponible au 31/12/XXX (= A-1-2-3-4-5-6-7)	186 169,90
C	Montant d'une journée de fonctionnement (classe 6 décaissable / 360)	1 299,83
D	Evaluation du FDR disponible en nombre de jours de fonctionnement (= B/C)	143,23

Rappel dernier COFI: Nombre de Jours Fdr = 171 jours, compte financier 2025

Sont ainsi déduits du fonds de roulement net comptable (A) arrêté au 31 décembre :

- les provisions (ligne 1) ;
- les cautions (ligne 2) ;
- les stocks (ligne 3) ;
- les créances douteuses (ligne 4) ;
- les créances non provisionnées de plus d'un an (ligne 5) selon état complémentaire justificatif;
- une réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité lorsque le BFdR est positif (ligne 6), charges nettes 60 à 65 exprimée en nombre de jours de fonctionnement, de l'ordre de 30 jours (délai global de paiement);
- les prélèvements sur FdR déjà votés au budget primitif ou lors de décisions budgétaires modificatives (ligne 7) ;
- classe 6 décaissable: montant net des charges 60 à 65 sauf comptes 658,

Le ratio D est complémentaire des trois indicateurs (FdR, BFdR et Trésorerie).

Avis Avis favorable au prélèvement sur le budget 2026. Après ce prélèvement il restera un fonds de roulement représentant 143 jours de fonctionnement. Le niveau préconisé est entre 30 et 60 jours.

Aire sur l'Adour, le 21 avril 2026
 L'Agent comptable



CONVENTION DE PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Entre les soussignés :

Le Théâtre de Gascogne

190 avenue Camille Claudel, 40280 Saint Pierre du Mont

SIRET : 200 084 598 00016 / Code APE : 9004Z

Licences d'entrepreneur de spectacle vivant : PLATESV – R-2022-001225, PLATESV – R-2022-001229, PLATESV - R-2022-001230 , PLATESV - R-2022-001238, PLATESV - D-2024-001446

Représenté par Monsieur Christophe Pomez, en sa qualité de Directeur,

Ci-après dénommé, « l'Organisateur »,

Et,

Le Collège Cap de Gascogne

4 rue d'Espagne, 40500 Saint Sever

SIRET : 194 000 386 00012 / Code APE : 8531Z

Représenté par Madame Maud KOSMICKI, en sa qualité de Principale,

Ci-après dénommée, « le Participant »,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Les Théâtres de Gascogne, animés par la volonté de rendre la culture accessible à tous, développent différents projets d'éducation artistique et culturelle sur son territoire à destination de publics de tous horizons. Les actions qui composent ces parcours sont assurées par des intervenants professionnels, issues des compagnies programmées lors de la saison culturelle ou de compagnies locales qui accompagnent ce volet du projet culturel.

1. OBJET

Le Participant se positionne sur le projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC) intitulé *Les voix que l'on porte, les mémoires que nous sommes* et organisé en lien avec le spectacle *Nostalgie du réconfort* de la compagnie ES3-THEATRE.

L'Organisateur s'assure de la réalisation des actions artistiques et pédagogiques à destination du Participant et mobilise à cette fin les artistes professionnels suivants : Matthieu Dandreau, Barthélémy Pollien, Thomas Harel et Grégory Fernandes.

2. CONTENU ET DESTINATION DES ACTIONS ARTISTIQUES ET PÉDAGOGIQUES

L'Organisateur conduit le PEAC *Les voix que l'on porte, les mémoires que nous sommes*, dont le contenu est le suivant :

Et si nos souvenirs devenaient une matière vivante à partager ? Autour de sa création, *Nostalgie du réconfort*, Matthieu Dandreau invite des collégiens, des enfants de maternelle et des retraités à interroger leurs histoires familiales et à les transformer en théâtre. Qu'avons-nous à raconter ? Que gardons-nous de nos souvenirs ? De nos histoires intimes ? Ce projet sensible, humain et joyeux célèbre les parcours de vie et les fait résonner sur le territoire. Un théâtre de la confiance, du partage où les générations se rencontrent et où la parole devient un outil d'expression et de transmission.

Ce PEAC est à destination de 4 classes de 3e du collège Cap de Gascogne, une classe de GS de l'école maternelle de Saint Sever et de résidents de l'EHPAD de Saint Sever.

Le Participant, en connaissance de l'intégralité et de la finalité du projet, assure la présence des bénéficiaires.

Ce PEAC est à destination de 4 classes de 3e du collège Cap de Gascogne et associe également trois groupes partenaires :

- une partie de l'équipe administrative du collège Cap de Gascogne,
- une classe de GS de l'école maternelle de Saint Sever,

- un groupe de retraités de l'Association Culturelle de Saint Sever.

Ces trois groupes seront impliqués dans le cadre d'une journée d'interviews menées par les élèves de 3e, prévue le 24 novembre 2025. Le contenu recueilli au cours de ces entretiens constitueront la matière pour l'élaboration de la forme finale de la restitution. Les membres des groupes partenaires auront également la possibilité de participer à la restitution du projet, sur la base du volontariat. Ces entretiens, réalisés en dehors des interventions prévues dans la présente convention, seront encadrés par les enseignants partenaires du projet, conformément au protocole établi par Matthieu Dandreaux.

3. PLANNING PRÉVISIONNEL ET LIEU DES ACTIONS

Les actions se déroulent au sein du Collège Cap de Gascogne, 4 rue d'Espagne, 40500 Saint Sever. L'Organisateur s'assure de la disponibilité du lieu et l'Intervenant connaît les contraintes techniques du lieu. L'action se déroule sur 15 jours soit 2 journées d'interventions de 8h par mois, de septembre 2025 à avril 2026.

L'Organisateur et le Participant se sont entendus sur le planning prévisionnel suivant :

- Atelier #1 : rencontre et mise en place du projet - Matthieu Dandreaux
 - lundi 29 septembre : de 9h à 11h avec les 3e1 et de 14h à 16h avec les 3e3
 - mardi 30 septembre : de 8h à 10h avec les 3e2 et de 10h à 11h puis de 14h à 15h avec les 3e4

- Atelier #2 : Matthieu Dandreaux
 - lundi 17 novembre : de 9h à 11h avec les 3e1 et de 14h à 16h avec les 3e3
 - mardi 18 novembre : de 8h à 10h avec les 3e2 et de 10h à 11h puis de 14h à 15h avec les 3e4

- Lundi 24 novembre : journée dédiée aux interviews des élèves de GS de l'école maternelle de Saint Sever ainsi que des retraités de l'Association Culturelle de Saint Sever, sous la coordination des enseignantes référentes du projet : Marie Sourbié et Carine Davancens.

- Répétition générale de *Nostalgie du réconfort* au Théâtre du Pégly pour les élèves de 3e
 - vendredi 12 décembre à 10h

- Atelier #3 : Matthieu Dandreaux et Barthélémy Pollien
 - lundi 26 janvier : de 9h à 11h avec les 3e1 et de 14h à 16h avec les 3e3
 - mardi 27 janvier : de 8h à 10h avec les 3e2 et de 10h à 11h puis de 14h à 15h avec les 3e4

- Atelier #4 : Matthieu Dandreaux, Barthélémy Pollien et Grégory Fernandes
 - lundi 23 février : de 9h à 11h avec les 3e1 et de 14h à 16h avec les 3e3
 - mardi 24 février : de 8h à 10h avec les 3e2 et de 10h à 11h puis de 14h à 15h avec les 3e4

- Atelier #5 : Matthieu Dandreaux, Barthélémy Pollien et Thomas Harel
 - lundi 16 mars : de 9h à 11h avec les 3e1 et de 14h à 16h avec les 3e3
 - mardi 17 mars : de 8h à 10h avec les 3e2 et de 10h à 11h puis de 14h à 15h avec les 3e4

- Atelier #6 : répétitions avant la restitution - Matthieu Dandreaux, Barthélémy Pollien, Grégory Fernandes et Thomas Harel
 - lundi 27 avril : de 9h à 11h avec les 3e1 et de 14h à 16h avec les 3e3
 - mardi 28 avril : de 8h à 10h avec les 3e2 et de 10h à 11h puis de 14h à 15h avec les 3e4

- Atelier #7 : restitution sous forme de déambulation - Matthieu Dandreaux, Barthélémy Pollien, Grégory

Fernandes et Thomas Harel

- mardi 19 mai : une répétition générale le matin puis une représentation tout public en soirée (horaire à confirmer)
- mercredi 20 mai : une représentation scolaire le matin (horaire à confirmer)
- jeudi 21 mai : une représentation tout public en soirée (horaire à confirmer)

Ce planning est prévisionnel ; il peut être révisé d'un commun accord entre l'Organisateur et le Participant. Cependant, le planning prévisionnel fixe le nombre d'heures nécessaires à la réalisation des interventions mentionnées à l'article 2. En cas de changement de planning, le nombre d'heures global dévolue à ce PEAC doit rester identique à celui fixé ici par le planning prévisionnel.

Le parcours prévisionnel de la déambulation, joint en annexe de la convention, sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Un planning réalisé sera annexé au contrat à l'issue de la réalisation du PEAC.

4. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur est garant du bon déroulé du PEAC dans son ensemble.

A cette fin, il assure l'ingénierie et la coordination du projet d'éducation artistique et culturelle entre les différentes parties prenantes selon les modalités prévues à l'article 2.

L'Organisateur s'assure de la présence des intervenants professionnels nécessaires au bon déroulé des actions selon les indications mentionnées à l'article 1, via une contractualisation.

L'Organisateur fait fournir le matériel nécessaire à savoir : une enceinte portable. Il s'assure également, en coordination avec l'établissement scolaire, de la réservation du lieu de restitution et de la mise à disposition des services techniques de la ville pour assurer son bon déroulement.

5. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Le Participant inscrit le PEAC, objet du présent contrat, dans un cycle pédagogique plus large.

Le Participant s'assure de la disponibilité des lieux aux dates définies à l'article 3.

Le Participant s'assure de la présence des effectifs de publics nécessaires au bon déroulé des actions selon les indications mentionnées à l'article 2.

Le Participant fournit le matériel nécessaire à savoir : salles de classes, tables, chaises, photocopies de textes, iPad pour les interviews, etc.

Le Participant inscrit l'ensemble des bénéficiaires à la répétition générale du spectacle *Nostalgie du réconfort* de la compagnie ES3-THEATRE, prévue le vendredi 12 décembre à 10h au Péglé, rue du Commandant Pardaillan, 40000 Mont de Marsan. Cette séance offrira aux élèves l'occasion de découvrir les étapes de mise en scène et les dernières phases de préparation précédant une première représentation. Un temps d'échange avec le metteur en scène sera organisé à l'issue de la répétition afin de favoriser la compréhension du processus de création et de nourrir la réflexion des élèves en vue de leur restitution finale dans le cadre du projet.

Le Participant s'engage à prendre en charge les repas des intervenants le midi aux dates fixées à l'article 3.

6. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

En contrepartie de la réalisation des actions mentionnées à l'article 1, le Participant fera régler à l'Organisateur la somme de :

650€ net de taxe

Six cent cinquante euros net de taxe

L'activité est hors champ d'application de la TVA compte-tenu de l'art. 261 4 a) du Code général des impôts.

L'Organisateur émettra un titre de recette à service fait. Le Collège Cap de Gascogne recevra alors un avis de sommes à payer de la part du Service de Gestion Comptable de Mont-de-Marsan précisant les modalités de règlement.

7. ASSURANCES

L'Organisateur est tenu d'assurer contre tous les risques tout objet lui appartenant ou appartenant à son personnel.

Toute déclaration d'un accident de travail impliquant les employés de l'Intervenant serait du ressort de celui-ci.

Le Participant déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'usage des locaux.

Le Participant déclare avoir souscrit les assurances nécessaires pour couvrir tout dommage à ses biens ou son personnel.

8. ANNULATION

En cas de force majeure, l'annulation se fait de plein droit sans donner lieu à indemnités.

Dans le cas où l'une ou l'autre des parties se retrouvait en défaut vis-à-vis de ses obligations, le contrat serait rompu sans aucune indemnité.

Dans le cas où le Participant annule unilatéralement une séance à moins de cinq jours ouvrés de celle-ci et dans le cas où aucune date de report n'est possible, les heures d'intervention annulées restent dues à l'Organisateur.

Dans le cas où l'Organisateur annule unilatéralement une séance à moins de cinq jours ouvrés de celle-ci et dans le cas où aucune date de report n'est possible, les heures d'intervention annulées ne pourront être facturées par l'Organisateur au Participant ; le montant fixé à l'article 6 serait alors recalculé au prorata des heures réellement effectuées par rapport aux heures prévues à l'article 3.

Les parties conviennent que toute annulation sera précédée d'une tentative d'accord amiable.

9. RECOURS

Le Tribunal administratif compétent connaîtra tout litige relatif au présent contrat qui pourrait intervenir entre les deux parties, seulement après épuisement des voies amiables.

Les annexes font corps avec le présent contrat et ont une valeur identique à celle du présent contrat.

Fait à Saint-Pierre du Mont, le 24/09/2025

L'Organisateur
Christophe Pomez

Le Participant
Maud KOSMICKI

Signé électroniquement par : Christophe POMEZ
Date de signature : 15/12/2025
Qualité : DIRECTEUR



40500
SAINT SEVER



ANNEXE : Parcours prévisionnel de la déambulation

[Départ au collège]

Les spectateurs seront divisés en 4 groupes identifiables par des "bracelets" colorés.

AU COLLEGE

1 :

Lieu 1 _ Tous les groupes.

(Temps idéal : 7min)

2 :

Lieu 2 _ Groupe A

Lieu 3 _ Groupe B

Lieu 4 _ Groupe C

Lieu 5 _ Groupe D

Chaque groupe de spectateurs passera dans chaque lieu.

Chaque lieu doit avoir la même durée de présentation (5 à 10min max)

Donc chaque Lieu jouera 4 fois.

(Temps idéal total (scènes jouées 4 fois + déplacements spectateurs) : 35min)

3 :

Lieu 6 (arrière du collège) _ Tous les groupes.

(Temps idéal : 5min)

4 :

Départ du collège via le PASSAGE PLUME en direction de la mairie

Tous les groupes / Déambulation animée (danse, théâtre, musique...)

(Temps idéal : 7min)

5 :

CINEMA

Groupes 1 & 2

COUR DE LA MAIRIE

Groupes 3 & 4

Puis on inverse

(Temps idéal total (scènes jouées 2 fois + déplacements spectateurs) : 20min)

6 :

Départ de la mairie en direction du Couvent des Jacobins

Tous les groupes / Déambulation animée (collage sur les murs, défilés...)

(Temps idéal : 5min)

COUVENT DES JACOBINS

7 :

Cour

Tous les groupes.

(Temps idéal : 10min)

8 :

Cloître (en groupe)

Estrade 1 _ Groupe A

Estrade 2 _ Groupe B

Estrade 3 _ Groupe C

Estrade 4 _ Groupe D

À chaque estrade des comédiens différents mais qui disent/ont la même chose donc pas besoin que chaque groupe visite chaque estrade.

(Temps idéal : 10min)

9 :

Cloître (Collectif)

Final pour tous les groupes ensemble.

(Temps idéal : 10min)

Temps total estimé à 1h30 - 1h50